

observatoire de
l'eau
du Conseil général

Analyse du prix de l'eau
en Seine-et-Marne

2010

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE



www.eau.seine-et-marne.fr

Sommaire

Préface	1
Synthèse	2
I. Rappels sur la gestion et la tarification de l'eau	4
A. Les différents modes de gestion du service eau	4
1) La régie communale	4
2) La régie intercommunale	4
3) La régie intéressée	4
4) L'affermage	4
5) La concession	5
B. La facture d'eau	5
1) « L'eau paie l'eau »	5
2) La production et la distribution de l'eau potable	6
3) La collecte et le traitement des eaux usées	6
a) Cas de l'assainissement collectif	6
b) Cas de l'assainissement non-collectif (ANC)	7
4) Les taxes et redevances afférentes	7
II. Le prix de l'eau en Seine-et-Marne	10
A. Etude du prix de l'eau en 2009	10
1) Evolution constatée et comparaison avec les départements et pays voisins	10
2) Distribution du prix de l'eau dans le département	13
3) Analyse par type de commune	15
a) Selon la population des communes	15
b) Selon le caractère rural ou urbain des communes	16
B. Etude du prix de l'eau potable	17
1) Distribution du prix de l'eau potable dans le département	17
2) Analyse selon le mode de gestion	17
C. Etude du prix de l'assainissement collectif	21
1) Distribution du prix de l'assainissement collectif dans le département	21
2) Analyse selon le mode de gestion	21
Annexes	25
I. Note méthodologique	25
II. Résultats de l'analyse par commune	26
III. Localisation des communes « urbaines » et « rurales »	37

Préface

Depuis 2005, le Service de l'Eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP) de la Direction de l'Eau et de l'Environnement, collecte annuellement un spécimen de facture d'eau pour chacune des communes de Seine-et-Marne. Cette enquête annuelle est rendue possible grâce au concours de tous les gestionnaires d'alimentation en eau potable, et d'assainissement du département.

L'objectif de cette analyse est de calculer le prix moyen de l'eau en Seine-et-Marne, de permettre la comparaison des prix facturés aux abonnés, et de comprendre l'évolution des différentes composantes de la facture.

En 2007, grâce à l'appui technique de la Direction des Systèmes Informatiques, une application informatique spécifique « Prix de l'Eau » a été réalisée. Cet outil, qui facilite le traitement de l'information et l'alimentation d'une base de données, permet donc de conserver un historique primordial à la compréhension des variations actuelles et futures du prix de l'eau. Il est d'ailleurs régulièrement amélioré et sera prochainement repensé, de manière à approfondir encore les prochaines études annuelles.

En plus de l'intérêt que représente une connaissance précise du prix de l'eau, compte tenu de l'importance de ce sujet dans l'opinion et des disparités constatées sur notre territoire, cet inventaire constitue un élément complémentaire au Plan Départemental de l'Eau, qui a été signé en 2006 et qui devrait prochainement faire l'objet d'un nouvel accord pour la période 2012-2016.

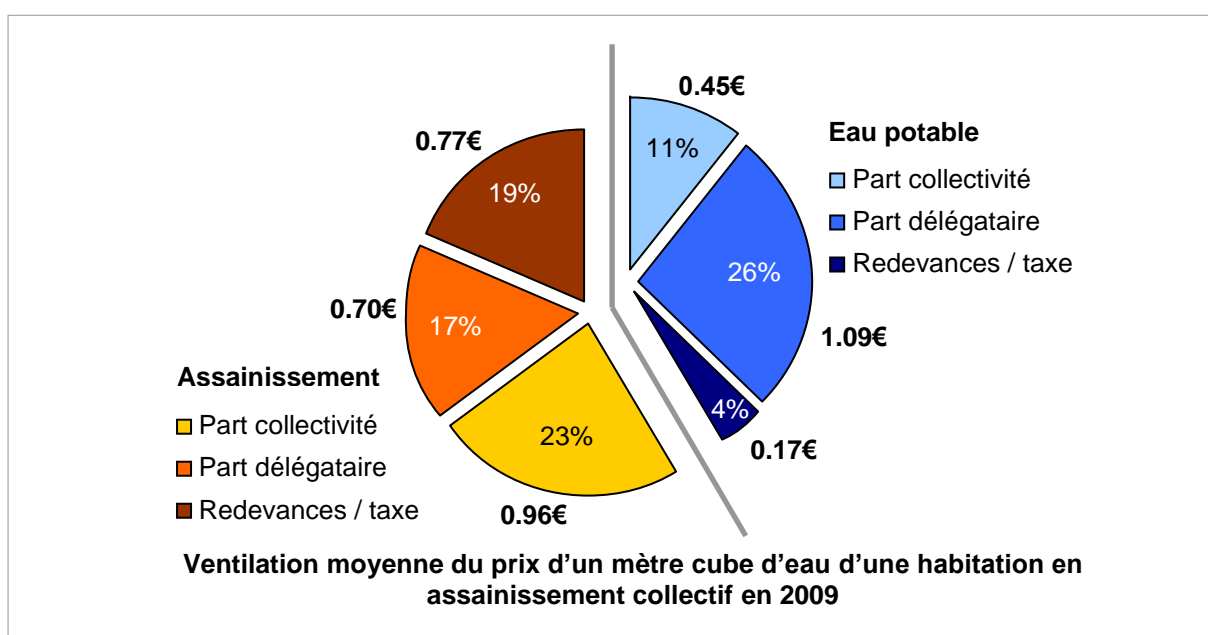
Ce document présente les résultats de cette analyse sur la base des factures d'eau 2009 et de l'historique disponible.

Synthèse

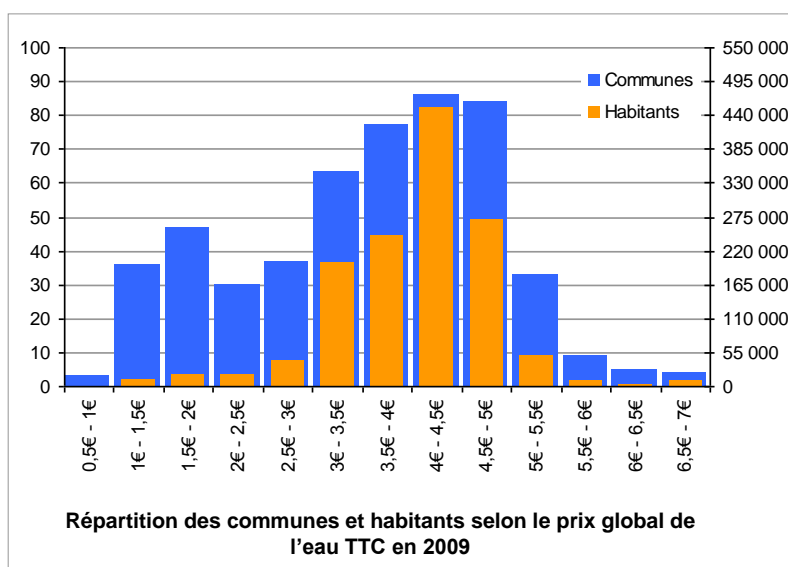
Cette 5^{ème} étude du prix de l'eau en Seine-et-Marne résulte de l'exploitation de factures d'eau « type » de 120 m³, fournies par tous les gestionnaires d'eau du département.

Prix global de l'eau

Le prix moyen payé par les seine-et-marnais est de **4.14 €/m³**, il accuse donc une nouvelle augmentation annuelle de **+3.6%**. Comme constaté depuis la création de l'observatoire de l'eau en 2005, l'eau est relativement chère dans le département par rapport aux moyennes nationale (3.09 €/m³) et européenne (3.44 €/m³). La ventilation moyenne du prix d'un mètre cube d'eau des communes en assainissement collectif est la suivante :



Les extrêmes de tarification constatée sont observés dans les communes de moins de 500 habitants (0.56 à 6.84 €/m³), qui sont aussi, en moyenne, celles qui facturent l'eau au plus bas prix (3.85 €/m³). Les communes de 1000 à 2000 habitants présentent le prix moyen le plus élevé (4.40 €/m³). On n'observe en revanche pas de différence de prix notable entre les communes dites rurales et urbaines. On retiendra que 90% des habitants du département paye l'eau entre 3 et 5 €/m³.



Prix de l'eau potable

L'eau potable est généralement facturée à des prix assez homogènes puisque près de 9 seine-et-marnais sur 10 la paye entre 1 et 2 €/m³, bien que la fourchette de variation soit large (0.36 à 3.38 €/m³). La qualité de la ressource exploitée (et les traitements qui en découlent pour la rendre potable) ainsi que l'âge des infrastructures et le taux de renouvellement annuel des canalisations sont les facteurs qui conditionnent le plus le prix de l'eau potable.

Prix de l'assainissement

La variation de prix de cette composante est très importante (0.15 à 4.78 €/m³), et s'explique principalement par l'âge des réseaux (un réseau ancien, et donc amorti, coute moins cher qu'un réseau récent, en parti financé par la facture du consommateur). On notera que près de 9 seine-et-marnais sur 10 paye la collecte et l'assainissement de ses eaux usées, entre 1 et 2.5 €/m³.

Impact du mode de gestion sur le prix de l'eau

En fonction du mode de gestion, on constate que les prix peuvent différer. Si pour l'eau potable, régies communales et EPCI présentent, en moyenne, des prix plus compétitifs que les fermiers (-23%), ce n'est pas aussi évident pour l'assainissement, service pour lequel les EPCI sont globalement plus chers. On notera cependant que selon le mode de gestion, un même prix de l'eau peut couvrir des services différents.

I. Rappels sur la gestion et la tarification de l'eau

A. Les différents modes de gestion du service eau

A la différence d'autres services publics, la gestion de l'eau, qui comprend l'alimentation en eau potable (AEP) et l'assainissement des eaux usées, a toujours été à la charge des communes. Ces dernières peuvent faire le choix d'assurer cette compétence, ou bien de la déléguer au niveau intercommunal, en vertu de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Il existe plusieurs modes de gestion de l'eau potable en France.

Les différents modes de gestion explicités ci-dessous sont valables aussi bien pour l'alimentation en eau potable que pour l'assainissement, indépendamment l'un de l'autre. Bien que la grande majorité des communes choisissent un même mode de gestion pour les deux services, et un même délégataire le cas échéant, certaines communes dites mixtes, ont dissocié les deux (AEP en régie et assainissement en affermage par exemple).

1) La régie communale

Ce mode de gestion concerne les communes qui ont fait le choix d'assurer elles-mêmes leur compétence eau. La commune, propriétaire des infrastructures et du réseau, gère donc en direct et de manière autonome le service, ainsi que l'entretien de son réseau.

2) La régie intercommunale

Cette solution concerne les communes qui ont fait le choix de se grouper et de déléguer leur compétence eau au niveau intercommunal, via la création d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), comme une communauté d'agglomération ou un syndicat, qui est alors propriétaire des installations et en assure l'exploitation et l'entretien. Ce mode de gestion permet aux communes adhérentes de mutualiser les moyens matériels et humains.

3) La régie intéressée

Dans ce cas de figure, un régisseur privé est contractuellement chargé d'assurer l'exploitation du réseau avec, en contrepartie, une rétribution qui comprend un intéressement aux résultats.

4) L'affermage

La commune ou l'EPCI propriétaire des infrastructures peut aussi faire choix de ne gérer que l'entretien de son réseau, et d'en déléguer l'exploitation à une société privée appelée délégataire ou fermier. Dans ce cas, l'entreprise est titulaire d'une convention de délégation de service public et tire sa rémunération de la redevance qu'elle perçoit directement auprès des usagers. La durée de ce type de contrat est généralement de 8 à 10 ans.

5) La concession

La concession est un mode de gestion assez proche de l'affermage. La principale différence est que l'entrepreneur privé construit lui-même les ouvrages et les exploite à ses frais, qu'il couvre grâce au prix de l'eau. La durée de ce type de contrat est généralement très longue (de l'ordre de 30 à 50 ans).

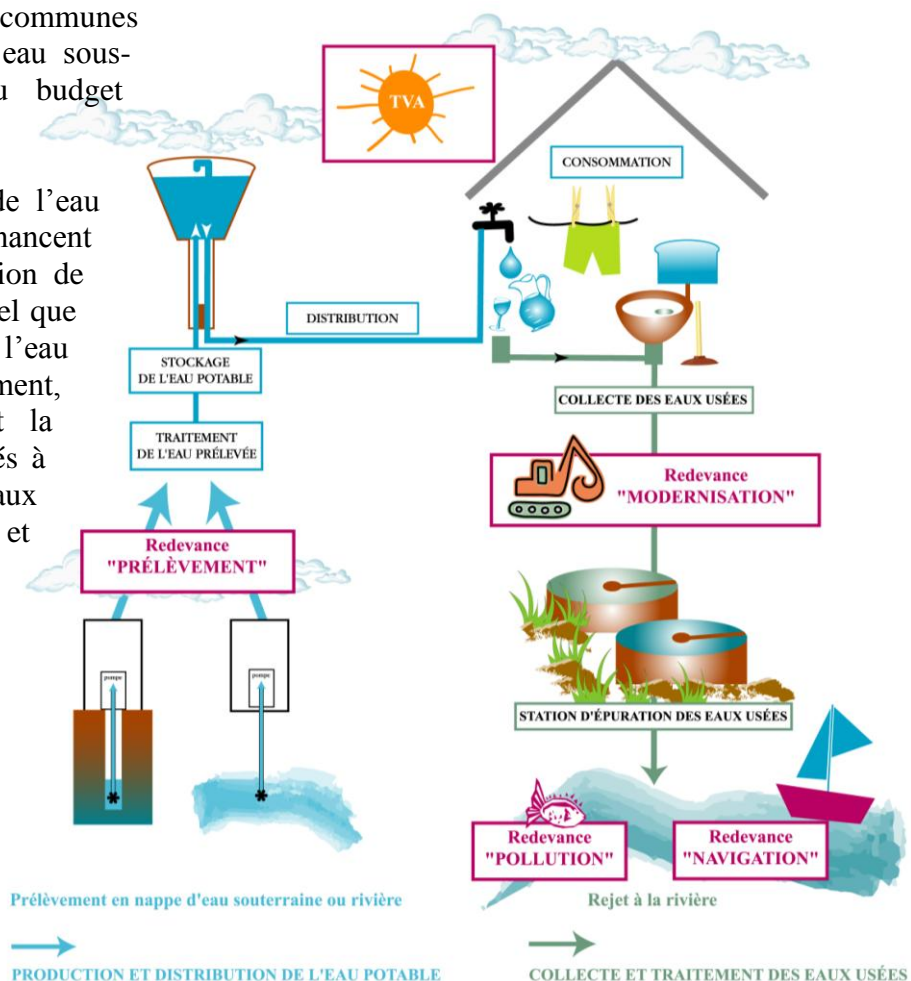
B. La facture d'eau

1) « L'eau paie l'eau »

Si l'eau est gratuite à l'état naturel, le traitement visant à la rendre potable et son acheminement jusqu'aux habitations, puis la collecte et la dépollution des eaux usées avant le rejet dans le milieu naturel, en passant par l'entretien des canalisations et de tous les ouvrages du réseau ont un coût. A ce titre, la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 1992 établit le principe comptable selon lequel « l'eau paie l'eau ».

Ainsi la norme budgétaire et comptable M49 assujettit les communes, dès lors qu'elles comptent plus de 3 000 habitants, à tenir un budget autonome pour les services de l'eau. Dans ce budget spécifique et équilibré, doivent apparaître, entre autres, les dépenses de type amortissement, remboursements d'emprunt, investissements, coût de fonctionnement. Il n'est donc pas possible pour ces communes de compenser un prix de l'eau sous-évalué par un recours au budget communal.

Ce sont donc les abonnés de l'eau qui, via leur facture d'eau, financent les dépenses liées à la gestion de l'eau qu'ils consomment. Quel que soit le mode de gestion de l'eau potable et de l'assainissement, cette facture d'eau permet la distinction entre les coûts liés à l'eau potable, ceux relatifs aux eaux usées, et les redevances et taxes afférentes.



2) La production et la distribution de l'eau potable

L'eau naturellement potable, sans intervention humaine, est relativement rare. Lorsque ce n'est pas le cas, elle doit donc faire l'objet de traitements. Il faut tout d'abord capter l'eau (en surface ou dans une nappe souterraine), la potabiliser et l'acheminer jusqu'au réseau privé de l'abonné. Ce service fait intervenir différents types d'ouvrages (stations de pompage, usines de traitement, sur-presseurs, réservoirs, canalisations,...) dont la construction et l'entretien sont souvent complexes, et nécessitent une exploitation rigoureuse pour garantir une alimentation en eau de qualité 24h/24, et éviter les fuites et dégradations sanitaires liées à l'usure des matériaux et à la stagnation des eaux. De plus, ne dépendre que d'une seule source d'eau pouvant s'avérer risqué en cas de pollution accidentelle, la sécurisation de l'alimentation en eau potable doit aussi parfois passer par la mise en place d'interconnexion(s) avec des collectivités voisines.

Tout au long de la chaîne de production et de distribution, l'eau doit faire l'objet de contrôles sanitaires réguliers, en tout point du réseau, afin de garantir au consommateur une eau de qualité. Des analyses ponctuelles sont donc réalisées par les gestionnaires qui sont tenus d'informer les services de l'Etat en cas de non-conformité, mais aussi directement par l'ARS (Agence Régionale de Santé – ex DDASS) dans le cadre du contrôle sanitaire.

Enfin, la gestion de tous les services aux clients (abonnements, relevé des compteurs, facturation, conseils, suivi des fuites, renseignements) représentent également des coûts à prendre en compte.

Ainsi, le volet « distribution de l'eau » de la facture de l'abonné, faisant apparaître une « part collectivité » ou « part syndicale » et, dans le cas d'une DSP, une « part distributeur » ou « part délégataire », couvre l'intégralité de ces différentes composantes liées à l'AEP.

3) La collecte et le traitement des eaux usées

a) Cas de l'assainissement collectif

L'assainissement collectif concerne la grande majorité des habitations seine-et-marnaises et couvre plus de 96% de la population. Après consommation, l'eau de ces habitations rejoint le réseau des eaux usées pour y être collectée, dépolluée et finalement restituée au milieu naturel. Cette étape importante, appelée assainissement, conditionne la qualité des cours d'eau, mais aussi potentiellement des ressources en eau potable des communes situées en aval.

La législation française ayant mis en œuvre le principe « pollueur payeur », les consommateurs participent à la pollution de l'eau par le rejet de leurs eaux usées, et doivent donc contribuer aux efforts de dépollution.

De la même manière que pour la production et la distribution de l'eau potable, le volet « collecte et traitement des eaux usées » de la facture d'eau peut être divisé en différentes parts selon le mode de gestion choisi par la commune. Dans tous les cas, il inclut la construction, l'entretien et l'exploitation des réseaux de collecte des eaux usées, mais aussi la construction et le fonctionnement des stations d'épuration, ainsi que le traitement des produits résiduels générés par ces usines (boues, sables, graisses...).

b) Cas de l'assainissement non-collectif (ANC)

Dans le cas des habitations situées dans des zones où il n'est pas envisageable d'installer de réseau de collecte des eaux usées, parce que la faible densité de population engendrerait des coûts excessifs, chaque particulier est tenu d'installer, d'entretenir voir de remettre en conformité son installation d'assainissement non collectif (ANC). Dans ce cas, la facture d'eau de l'abonné ne comprend généralement pas de ligne relative à l'assainissement sous la forme d'un prix au m³.

Suite à la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 1992 (et complétée par la LEMA du 30/12/2006), des compétences obligatoires ont été données aux communes (ou EPCI) dans le domaine de l'assainissement non collectif, avec la mise en place du SPANC (Service public d'assainissement non collectif). Ce dernier concerne deux types de compétence :

- Le contrôle du fonctionnement des dispositifs, chez les particuliers (compétence obligatoire).
- L'entretien des installations, les travaux de réhabilitation et même de réalisation (compétence facultative).

Dans ce cas, la facture du consommateur peut ponctuellement présenter une ligne forfaitaire correspondant aux prestations réalisées par le SPANC.

4) Les taxes et redevances afférentes

La facture d'eau du particulier peut intégrer une taxe, et jusqu'à 4 redevances destinées aux organismes publics chargés de protéger la ressource naturelle en eau, et de financer des équipements d'alimentation, de sécurisation et de dépollution.

Trois redevances sont au bénéfice de l'Agence de l'Eau. Dans le cas de la Seine-et-Marne, ces redevances vont à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) qui accorde des aides financières aux différents acteurs de l'eau pour lutter contre la pollution, améliorer l'alimentation en eau potable, protéger la ressource et restaurer les milieux aquatiques. Elles sont facturées en fonction du volume consommé et selon des taux variables :

- La **redevance de lutte contre la pollution** qui est acquittée par tous les abonnés d'un service d'eau potable. Elle est assise sur le volume d'eau facturé. Son taux est modulé en fonction des pollutions constatées dans les territoires considérés et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et atteindre le bon état écologique des eaux. Ainsi la Seine-et-Marne est partagée en 2 zones de tarification.



	Prix par m3 facturé	
	< 400 hab	> 400 hab
Zone 2	0.2784€	0.3480€
Zone 3	0.3192€	0.3990€

- La **redevance pour prélèvement sur la ressource** (ou de préservation) concerne, elle aussi, tout abonné à un service d'eau potable. Tout le territoire de Seine-et-Marne est

inclus dans une même zone de tarification de base. En revanche les collectivités du département situées en zone de répartition des eaux (ZRE), sur le territoire des nappes du Champigny et de la Beauce qui présentent un déséquilibre chronique entre les prélèvements et la ressource disponible, peuvent faire l'objet de plafond plus élevés :

	Prix par m3 facturé	
	Cat .1	Cat. 2 - ZRE
Eau de surface	0,0286€	0,0800€
Eau souterraine	0,0524€	0,0800€

- La **redevance de modernisation des réseaux de collecte** est payée par tout abonné raccordé à un réseau d'assainissement public, et ne concerne donc pas les abonnés en ANC. Elle présente un taux unique dans le bassin Seine-Normandie, avec toutefois une distinction selon la taille de la commune, car cette redevance correspond à une mutualisation des investissements nécessaires pour maintenir et améliorer le niveau de l'assainissement des eaux usées.

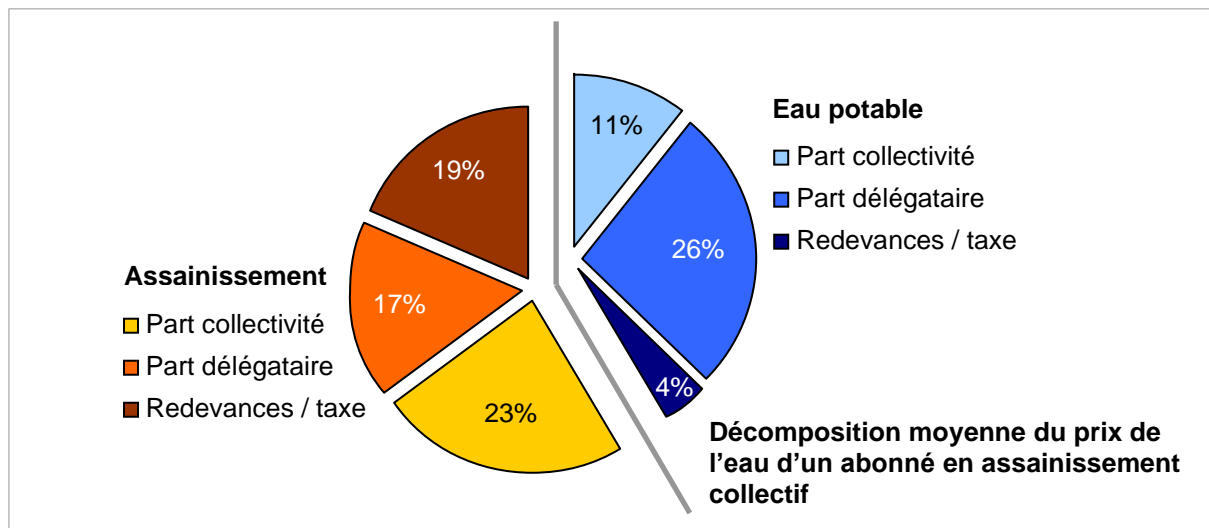
Prix par m3 facturé	
< 400 hab	> 400 hab
0.2400€	0.3000€

- La **redevance aux Voies Navigables de France (VNF)** qui n'est due que par les communes qui prélèvent ou rejettent leur eau dans un cours d'eau géré par VNF. Elle contribue à l'entretien du réseau navigable. Son taux est de 0,0052 €/m3.

Enfin l'eau est généralement assujettie à la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), reversée à l'état, son taux est celui appliqué aux produits alimentaires soit 5,5%. Dans le cas des communes en régie et des EPCI, la TVA peut être optionnelle :

	< 3000 hab		> 3000 hab	
	AEP	ASS	AEP	ASS
Régie communale	-	-	5,50%	-
EPCI	-	-	5,50%	-
DSP	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%

En 2009, 40% de la facture moyenne d'un seine-et-marnais finançait les services d'assainissement contre 37% pour l'eau potable, les TVA et redevances s'élevant à 23% du total.



Exemple de facture d'eau d'un abonné en assainissement collectif

Qté	Euro				Variation %	
	01/01/2008		01/01/2009			
	Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT		
Distribution de l'eau						
Abonnement						
Abonnement (part distributeur)		31.36		32.20	2.68 %	
Consommation						
Consommation avec Garantie Fuite (part distributeur) (m3)	120	1.0293	123.52	1.0570	126.84	2.69 %
Consommation (part syndicale) (m3)	120	0.2000	24.00	0.2000	24.00	0.00 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0683	8.20	0.0493	5.92	-27.80 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU		187.08		188.96	1.00 %	
Collecte et traitement des eaux usées						
Consommation						
Consommation (part distributeur - SI) (m3)	120	0.8376	100.51	0.8012	96.14	-4.35 %
Consommation (part distributeur - SI Collecteur) (m3)	120	0.0535	6.42	0.0550	6.60	2.80 %
Consommation (part distributeur) (m3)	120	0.3458	41.5	0.3587	43.04	3.71 %
Consommation (part syndicale - SI) (m3)	120	0.4100	49.2	0.4000	48.00	-2.44 %
Consommation (part intercommunale) (m3)	120	0.4633	55.6	0.5189	62.27	12.0 %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		253.23		256.05	1.11 %	
Organismes publics						
(taxes et redevances)						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0.3684	44.21	0.3830	45.96	3.96 %
Redevance Voies navigables de France (m3)	120	0.0052	0.62	0.0052	0.62	0.00 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (m3)	120	0.2770	33.24	0.2880	34.56	3.97 %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS		78.07		81.14	3.93 %	
TOTAL HT de la Facture	en Euro	518.38		526.15	1.50 %	
TOTAL TTC de la Facture	en Euro	546.89		555.09	1.50 %	
	<i>Soit en Franc</i>	<i>3587.27</i>		<i>3641.21</i>		
Prix TTC du m3 hors abonnement	en Euro	4.28		4.34	1.40 %	

Production et distribution de l'eau potable

Redevance AE

Collecte et traitement des eaux usées

Redevances AE et VNF

TVA

II. Le prix de l'eau en Seine-et-Marne

Pour la 5^{ème} année consécutive, les observations suivantes se basent sur une enquête réalisée de mars à décembre 2010 auprès de tous les gestionnaires d'eau du département. Cette année encore, le taux de retour s'élève à plus de 99%, puisque l'enquête a permis de recueillir les données nécessaires pour 512 des 514 communes du département. Pour les factures manquantes, le prix considéré est celui de l'année 2008. Dans la très grande majorité des cas, une facture d'eau « type » de 120 m³ a été fournie (correspondant à la consommation moyenne d'un ménage français). Toutefois, pour quelques petites communes en régie pour lesquelles l'édition d'un spécimen de facture n'est pas aisée, la facture fournie est généralement celle de la mairie, et comprend donc un volume différent. Ce constat peut parfois engendrer une variation artificielle du prix du m³, d'une année sur l'autre (un volume plus petit donnant plus d'importance aux parts fixes type abonnement, et inversement pour une facture de volume plus grand).

A. Etude du prix de l'eau en 2009

Afin de rendre possible les comparaisons de prix, on notera que les communes en ANC, qui par définition ne facturent pas d'assainissement collectif, ont systématiquement été mises de côté lors de calculs de moyennes de prix d'assainissement et de prix global de l'eau. Elles entrent en revanche dans les calculs de moyennes de prix d'eau potable.

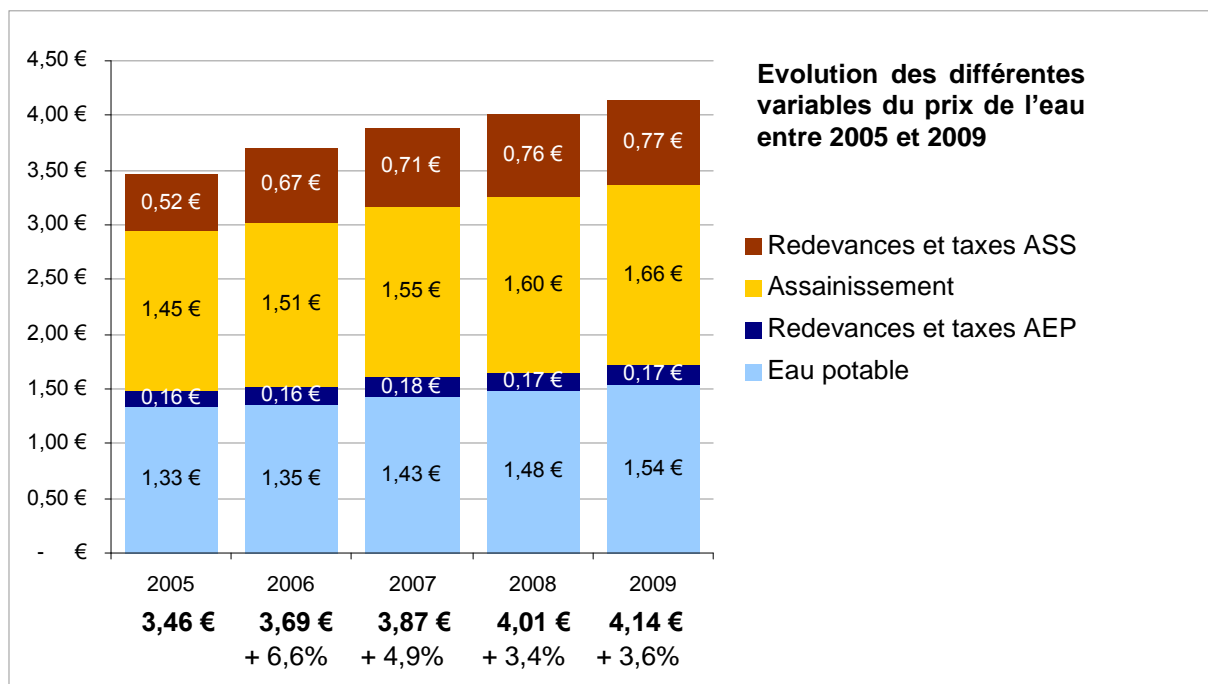
1) Evolution constatée et comparaison avec les départements et pays voisins

En 2009, le prix moyen constaté dans le département est de 4.14€ par mètre cube d'eau décomposé comme suit :

- Assainissement : 1.66 €/m³
- Eau potable : 1.54 €/m³
- Taxe et redevances : 0.94 €/m³

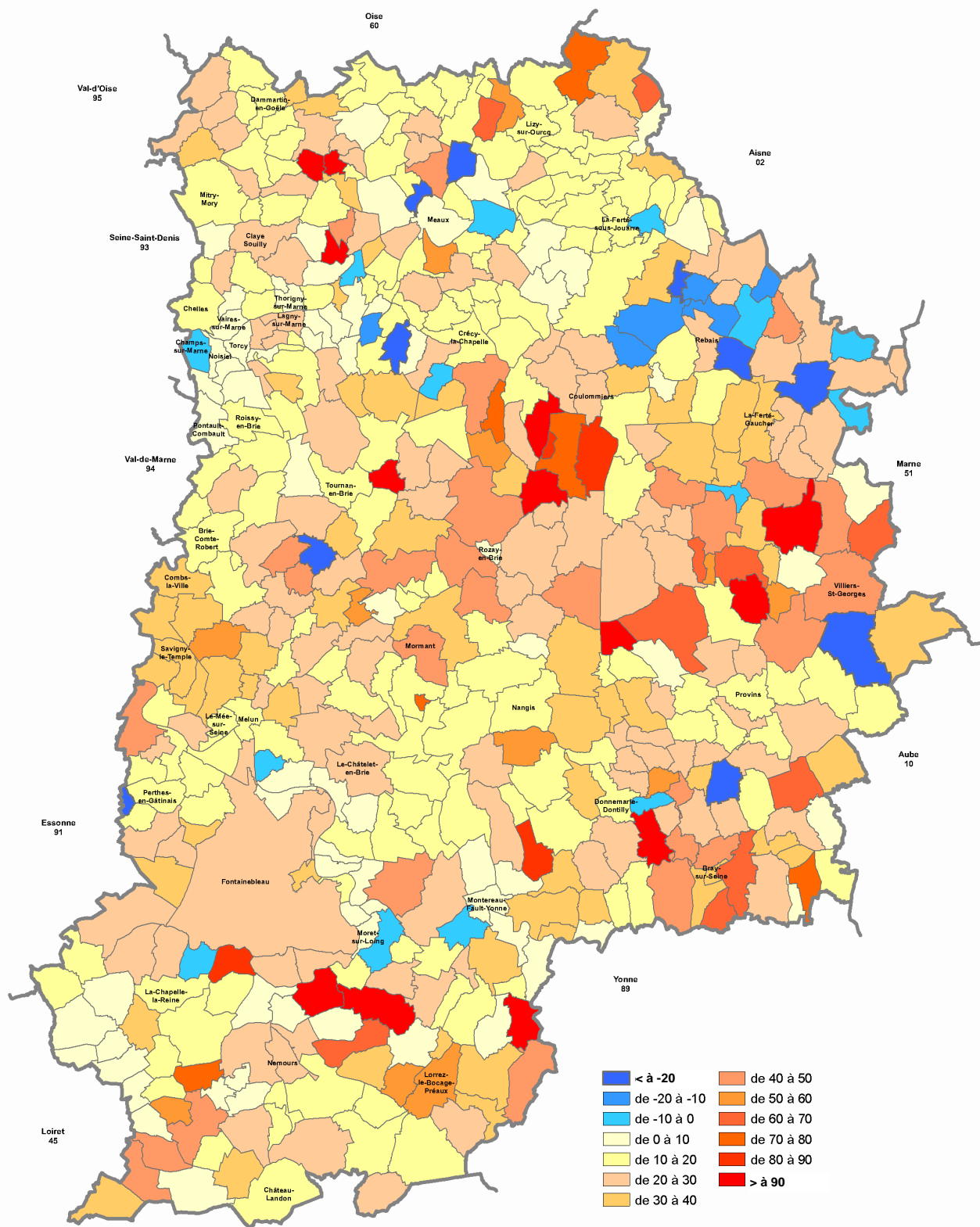
On notera que ces moyennes sont pondérées par le nombre d'habitants ce qui permet d'intégrer la taille des communes, contrairement à une moyenne arithmétique simple qui aurait donné la même importance à chacune.

Une fois encore, on constate une nouvelle augmentation de 3.6% en moyenne et donc très comparable à celle observée en 2008 (3.4%). Globalement cette élévation du prix reste bien inférieure à celle constatée depuis la création de l'observatoire de l'eau en 2005, et qui s'élève à 4.9% par an. On observe donc un certain ralentissement de la hausse du prix de l'eau depuis 2 ans.



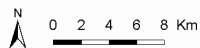
Si sur ces 5 dernières années, l'évolution du prix est de l'ordre de 20% en moyenne, on constate que l'augmentation est très disparate à l'échelle du département, comme le montre la carte suivante, avec des augmentations pouvant atteindre plus de 100%. A la marge, on observe néanmoins que quelques communes ont baissé leurs prix.

Evolution du prix de l'eau (%) Seine-et-Marne - 2005 à 2009



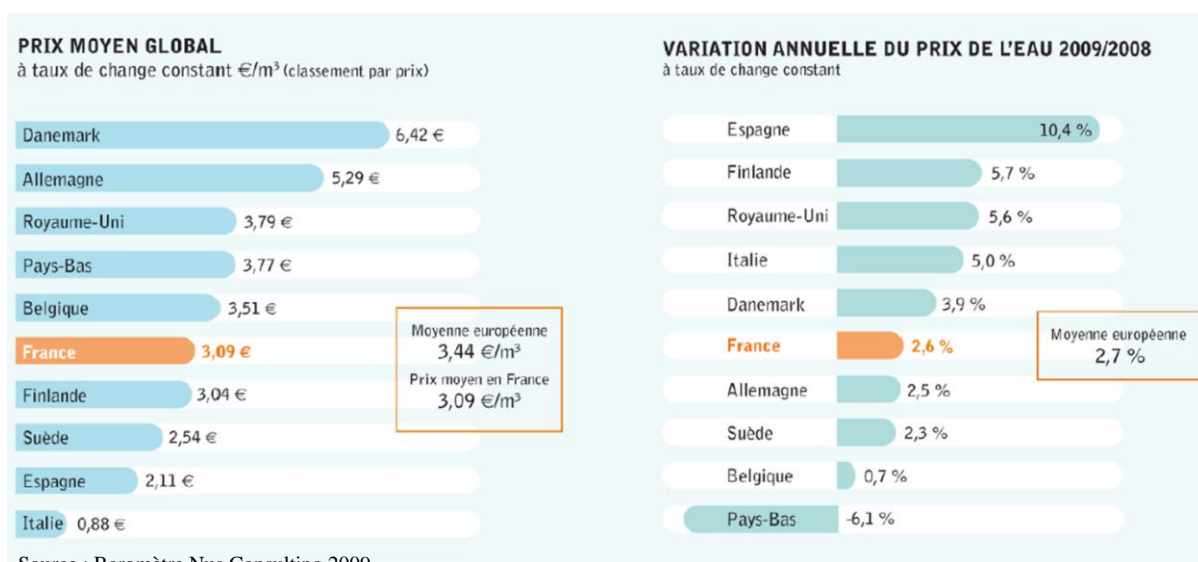
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2011
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -

Service Gestion de l'Eau



On notera pour comparaison que la moyenne nationale pour 2009 est de 3.09 €/m³ et en augmentation de 2.7% par rapport à 2008 (baromètre Nus Consulting 2009). A ce titre, l'eau en Seine-et-Marne est donc relativement chère.

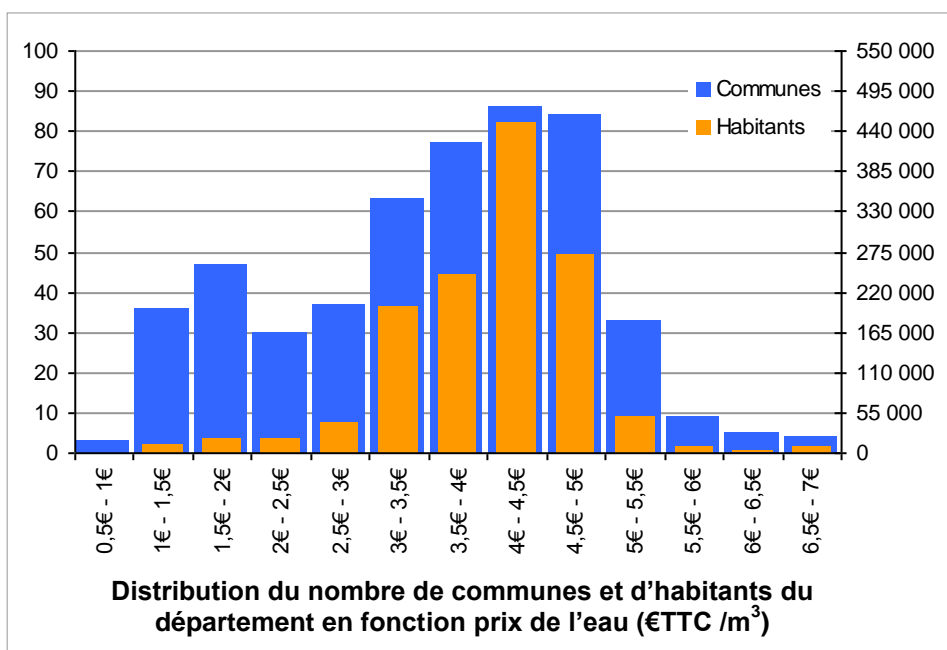
A l'échelle européenne, la France est relativement bien placée en ce qui concerne le prix de l'eau, environ 0.35€/m³ sous la moyenne des pays voisins. L'augmentation annuelle suit globalement la tendance moyenne des autres pays européens (source : Etude Nus Consulting 2009 – Fédération professionnelle des Entreprises de l'eau).



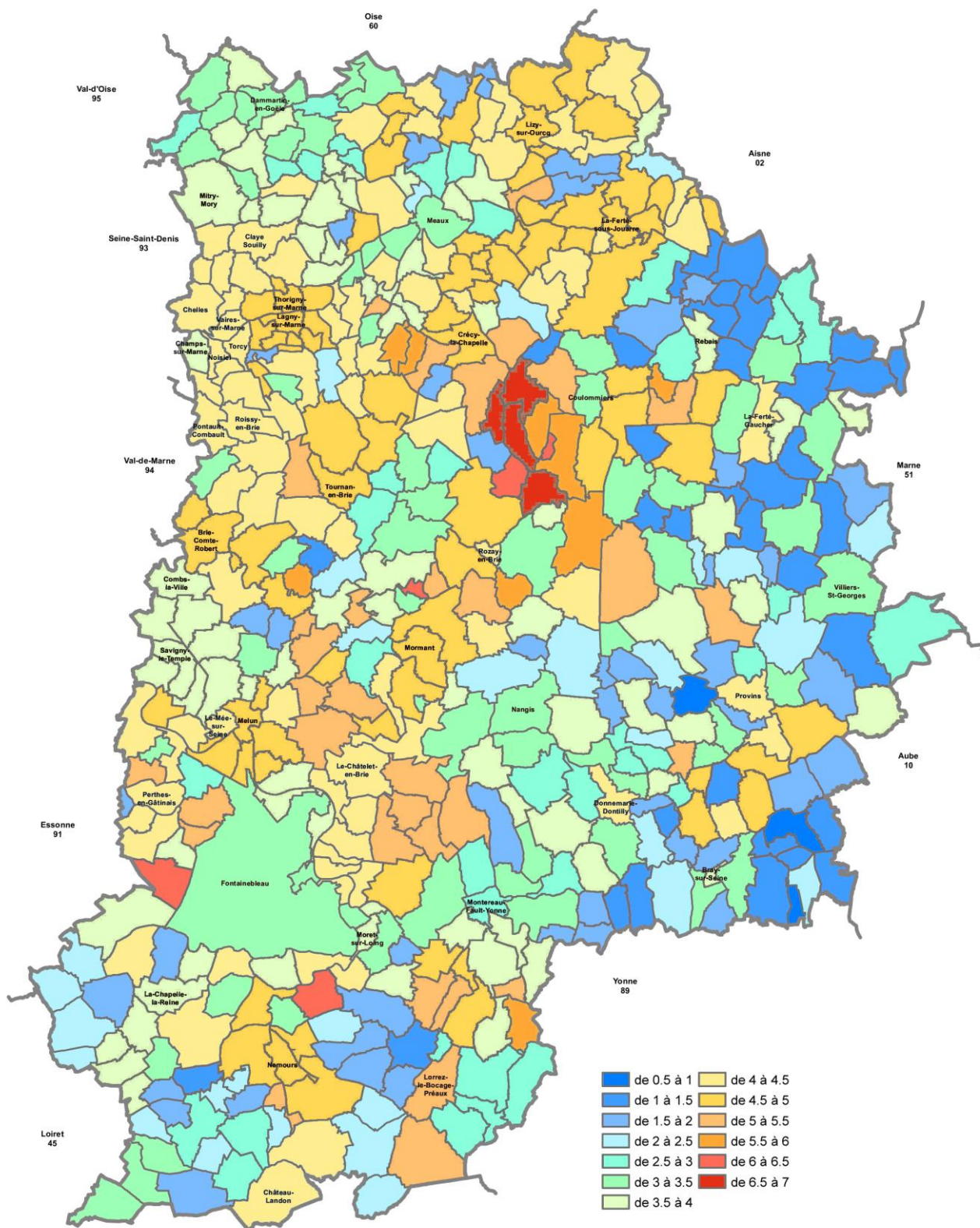
2) Distribution du prix de l'eau dans le département

A l'échelle du département, on constate que les variations du prix de l'eau sont très marquées, avec un minimum de 0.56€/m³ et un maximum de 6.84€/m³. La très grande majorité des communes distribue toutefois une eau comprise entre 1 et 5.5€/m³.

En termes de nombre d'habitants, ces extrêmes de tarification sont relativement peu représentatifs, ce qui est flagrant pour les communes aux tarifs les plus bas (30% des communes en dessous de 3€/m³ ne concerne que 6% des habitants). Globalement, 9 seine-et-marnais sur 10 payent l'eau entre 3 et 5€/m³.



Prix de l'eau (€TTC) Seine-et-Marne - 2009



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2011
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -
SEPAP

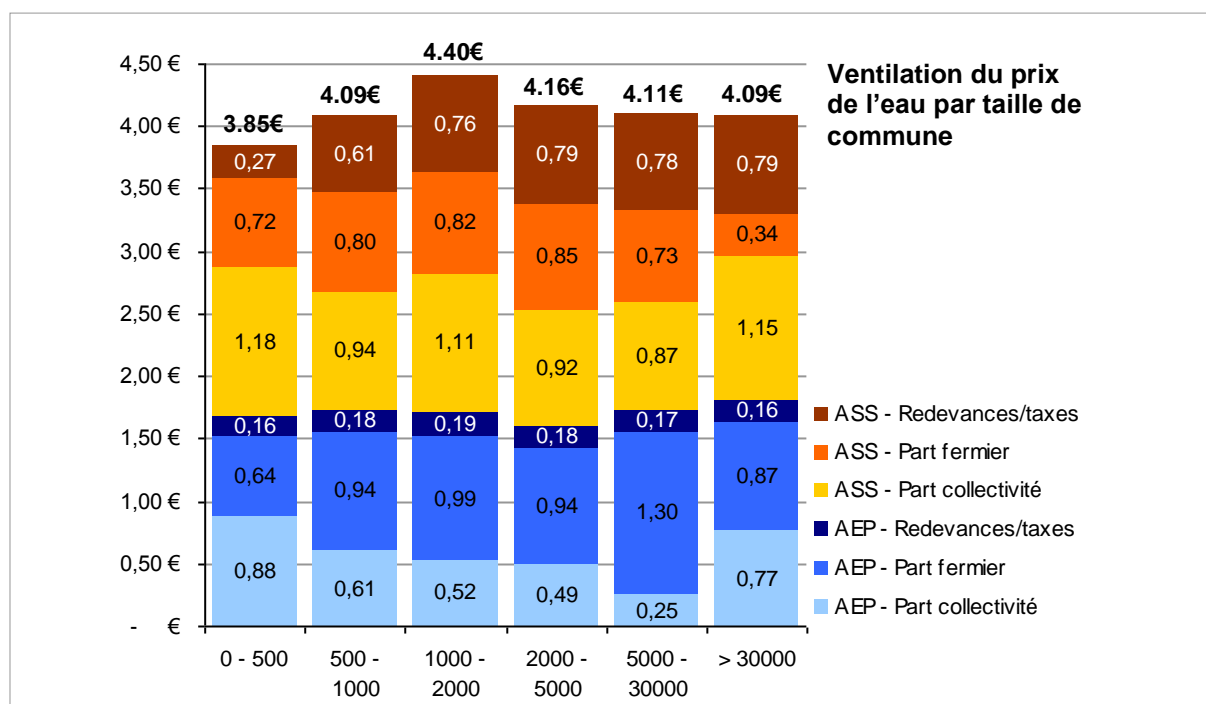


La carte de répartition des prix de l'eau en 2009 fait apparaître une certaine homogénéité des prix dans l'ouest du département, correspondant, en majorité, aux communes urbaines (cf. carte des communes urbaines et rurales en annexe). On remarque aussi que les communes situées à l'est et au sud présentent globalement des prix plus faibles que dans le reste du territoire. Cela s'explique par le fait que dans ces zones, la densité d'habitants est relativement faible et que les communes ne disposant pas d'assainissement collectif y sont plus nombreuses (cf. carte des gestionnaires d'assainissement en partie II.C.2). La facture d'eau dans ces communes ne comprend donc que l'eau potable.

3) Analyse par type de commune

a) Selon la population des communes

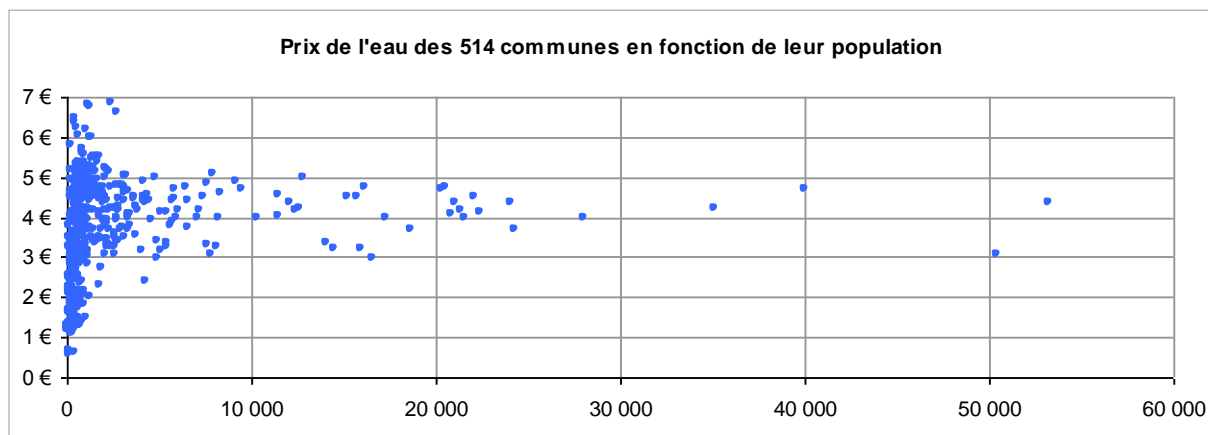
L'analyse du prix moyen du m³ par taille de commune fait apparaître certaines hétérogénéités. Comme en 2008, avec un prix moyen de 4.40€/m³, les communes moyennes (1000 à 2000 habitants) sont donc celles où l'eau coûte le plus cher. A l'inverse les plus petites communes facturent ce service à 3.85€/m³ en moyenne.



Concernant le prix de l'eau potable (redevances et taxe incluses), on note qu'il est quasiment identique quelle que soit la population ($1.71 \text{ €/m}^3 \pm 0.09\text{€}$). On observe aussi que, hormis pour les communes de plus de 30 000 habitants, la part collectivité diminue nettement avec l'augmentation de la population, au profit de la part du délégataire. Ce constat est assez prévisible puisque la proportion de communes en régie tend à diminuer avec l'augmentation du nombre d'habitants. En outre, sur les 4 communes de plus de 30 000 hab que compte le département (Pontault-Combault, Melun, Meaux, Chelles), on notera que la commune de Meaux fait figure d'exception puisqu'elle gère son alimentation en eau potable et son assainissement en régie, ce qui explique la proportion de la part collectivité pour cette classe de taille de population.

Les différences de prix de l'assainissement (€HT) sont clairement plus marquées et varient de 1.50 €/m³ pour les plus grosses communes, à 1.96 €/m³ pour les communes de 1000 à 2000 habitants. Dans le cas des petites communes, on observe aussi que la part de redevances et taxe est moindre, notamment du fait du caractère optionnel de la TVA pour les communes et EPCI en régie de moins de 3 000 habitants.

Si en moyenne les plus petites communes facturent l'eau moins chère à leurs habitants, il est important de souligner que ce sont ces mêmes communes qui concentrent la plus forte dispersion des prix (0.56 à 6.84 €/m³). Ainsi, la quasi-totalité des communes de plus de 2 000 habitants facturent l'eau entre 3 et 5 €/m³.

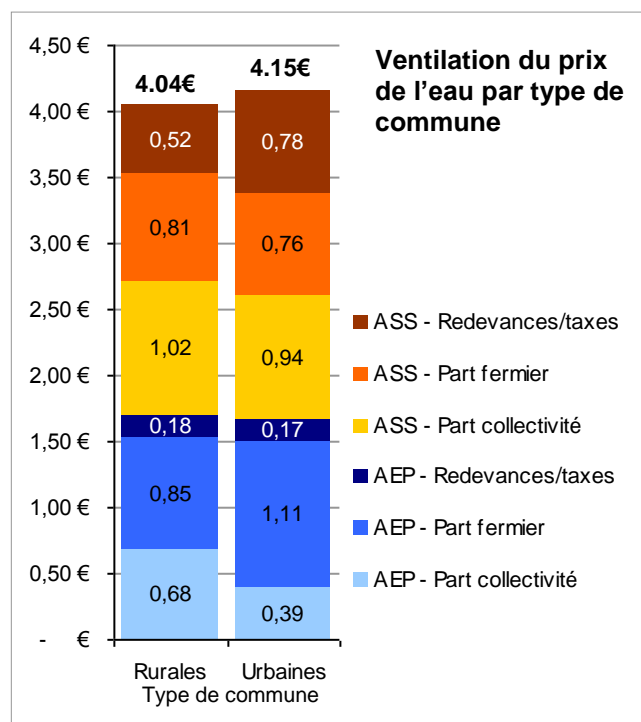


b) Selon le caractère rural ou urbain des communes

En Seine-et-Marne, 81% des communes, regroupant environ 28% de la population, sont qualifiées de « rurales » par arrêté préfectoral (4 juillet 2006). Une grande partie des 94 communes dites « urbaines » est répartie sur la frange ouest du département, entre Mitry-Mory et Saint-Fargeau-Ponthierry, ainsi que sur un second axe s'étendant de Savigny-le-Temple à Moret-sur-Loing (cf. carte des communes rurales et urbaines en annexe). La moyenne de population des communes urbaines est de l'ordre de 10 100 habitants contre 890 pour les communes rurales.

La ventilation moyenne du prix de l'eau selon le caractère urbain/rural des communes ne fait pas apparaître de divergences flagrantes, les communes rurales proposant le service environ 2.5% moins cher que les communes urbaines. Comme pour l'étude sur la population, le prix global de l'eau potable est identique entre les deux types de commune.

L'assainissement est environ 7% plus cher dans les communes rurales, mais cette différence est gommée par les redevances et taxe qui y sont moins importantes.

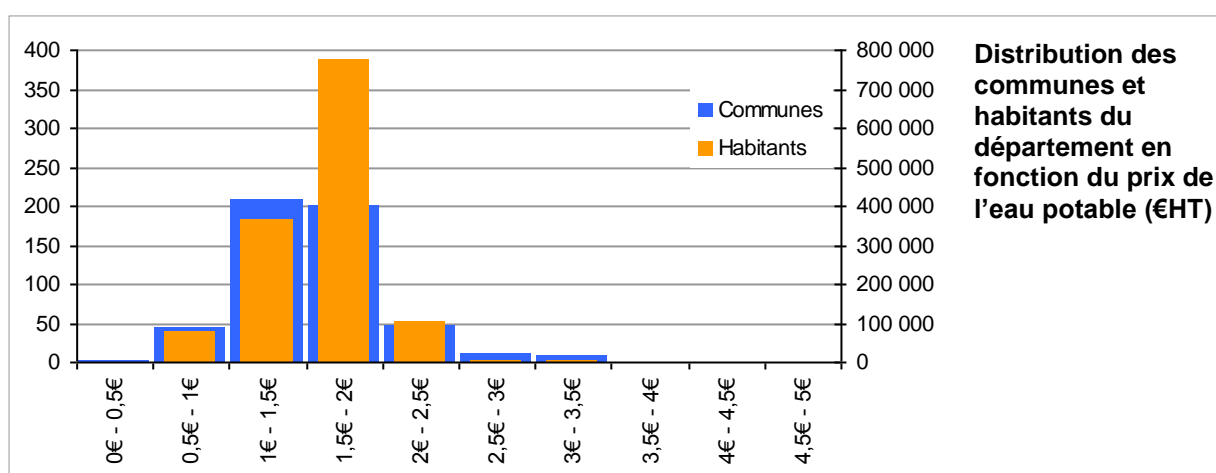


B. Etude du prix de l'eau potable

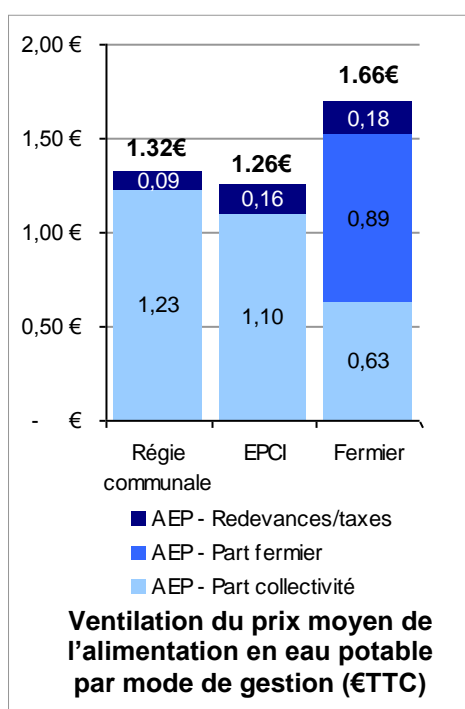
Dans cette partie, seuls les prix du service de l'eau potable sont étudiés. Les prix indiqués n'incluent donc pas les redevances afférentes ni la TVA.

1) Distribution du prix de l'eau potable dans le département

En 2009, le prix de l'eau potable a varié de 0.36€/m³ à 3.38€/m³ soit un facteur 9, ce qui s'explique en grande partie par la qualité de la ressource disponible et le type de traitement qu'elle nécessite. Près de 80% des communes distribuent une eau comprise entre 1 et 2€/m³, ce qui concerne environ 86% des seine-et-marnais. La qualité de la ressource captée et le traitement qu'elle nécessite conditionnent en grande partie le prix de l'eau.



2) Analyse selon le mode de gestion



En moyennant les prix des différentes parts de la facture d'eau potable selon le mode de gestion, on constate que les prix sont très comparables pour les régies communales et EPCI, et de l'ordre de 1.29€/m³.

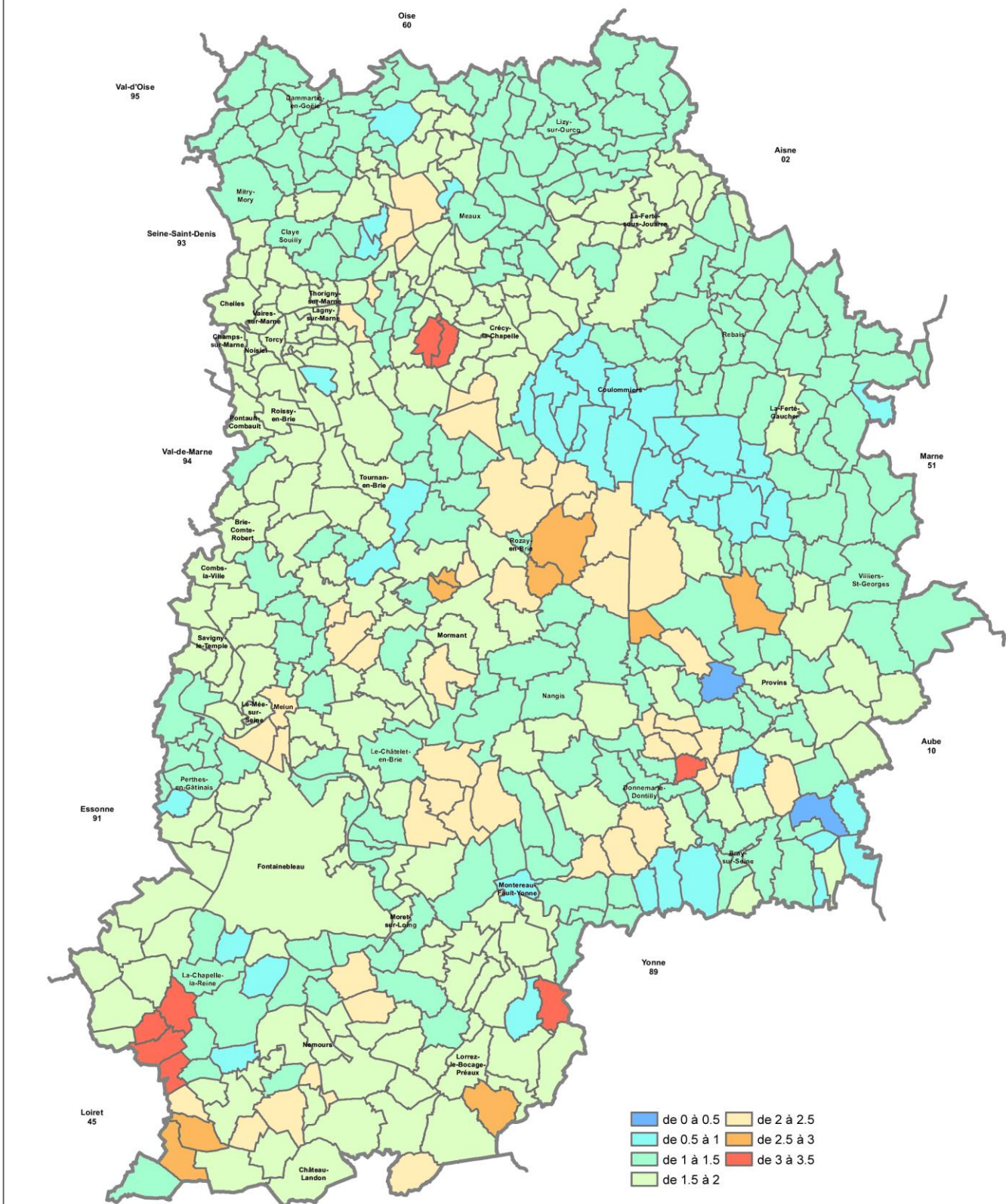
Les prix pratiqués par les fermiers sont généralement plus élevés (1.66 €/m³). Il y a plusieurs explications à cela :

- Contrairement aux sociétés fermières, les régies et EPCI bénéficient d'avantages fiscaux tels que l'exonération des taxes professionnelle et taxe foncière. Ces structures ne sont, en outre, pas assujetties à l'impôt sur les sociétés, et ont généralement moins de frais de fonctionnement que les fermiers.
- Les contrats d'affermage intègrent souvent une clause de renouvellement des équipements du réseau, voire une clause de performance de

réseau. Ainsi il a été observé en 2009, que les réseaux d'eau potables des communes en DSP étaient généralement mieux gérés puisqu'ils présentaient des rendements meilleurs (80.3% contre 73.7% pour les communes et EPCI en régie – Source : CG77, Analyse des performances de réseau d'eau potable en Seine-et-Marne 2010).

- L'eau produite en régie provient plus souvent, soit de captages d'eau souterraine de relativement bonne qualité et qui nécessite donc peu de traitement, soit de mauvaise qualité, les travaux visant à l'améliorer n'ayant généralement pas encore été entrepris.

Prix de l'alimentation en eau potable (€HT) Seine-et-Marne - 2009

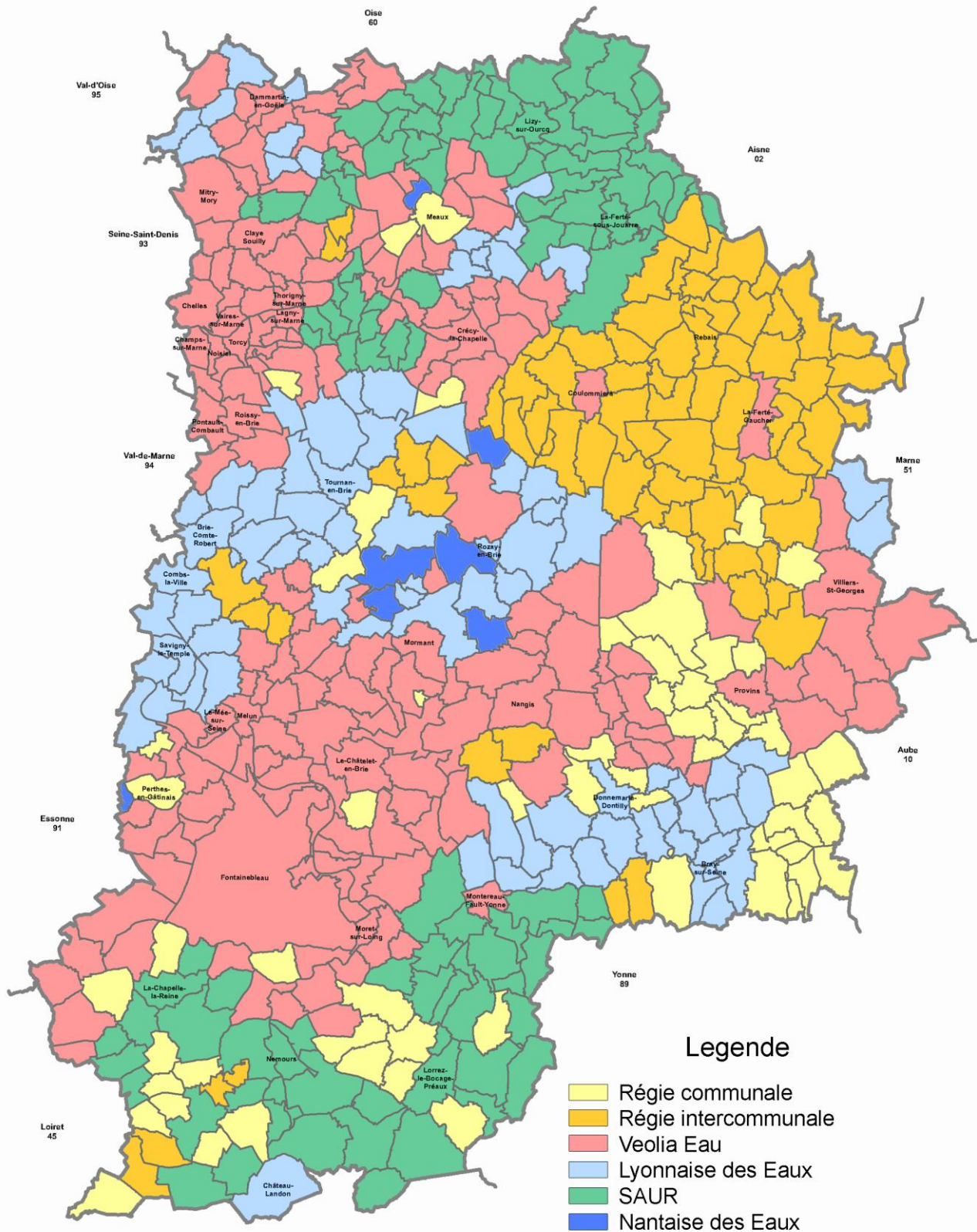


Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2011
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -

SEPAP



Gestionnaires d'alimentation en eau potable Seine-et-Marne - 2009

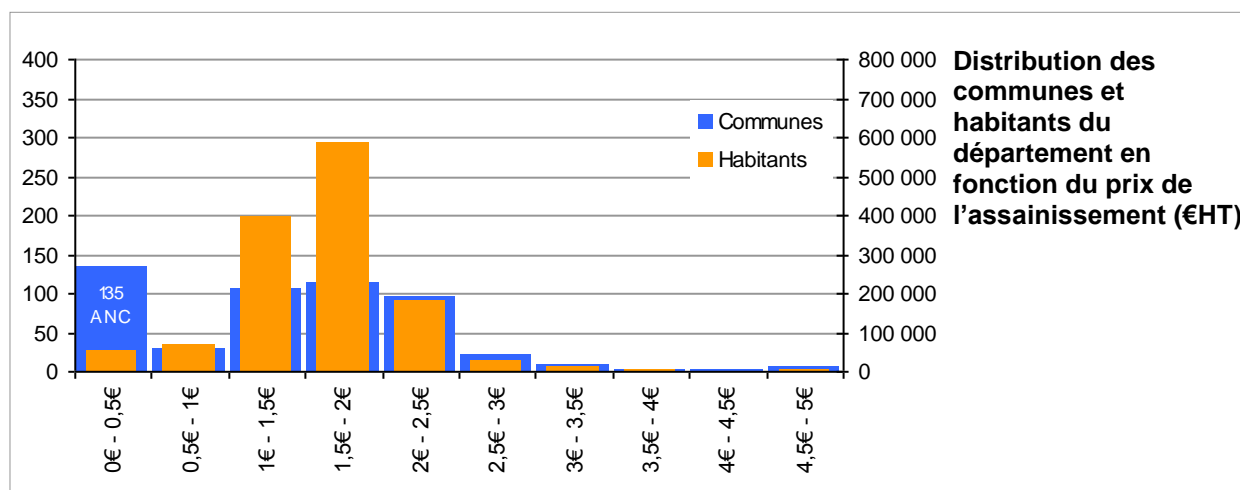


C. Etude du prix de l'assainissement collectif

Dans cette partie, seuls les prix du service de l'assainissement collectif sont étudiés. Les prix indiqués n'incluent donc pas les redevances afférentes ni la TVA. On rappellera aussi que les moyennes présentées ne prennent pas en compte les communes en ANC.

1) Distribution du prix de l'assainissement collectif dans le département

A l'échelle du département, on remarque une très forte variabilité des prix de la collecte et assainissement des eaux usées. Ce service est facturé entre 0.15€/m³ et 4.78€/m³, soit un facteur 30 (trois fois plus important que pour l'eau potable). Une nouvelle fois ces extrêmes de tarification ne sont pas très représentatifs en terme d'habitants, puisque 88% des seine-et-marnais payent 1 à 2.5€ du m³ pour l'assainissement de leurs eaux usées. L'âge des réseaux de collecte et des stations d'épuration est la source principale de disparité des prix : un système d'assainissement ancien et amorti induira un prix d'assainissement inférieur à un réseau récent comme on peut en trouver dans certaines villes nouvelles du nord-ouest du département.

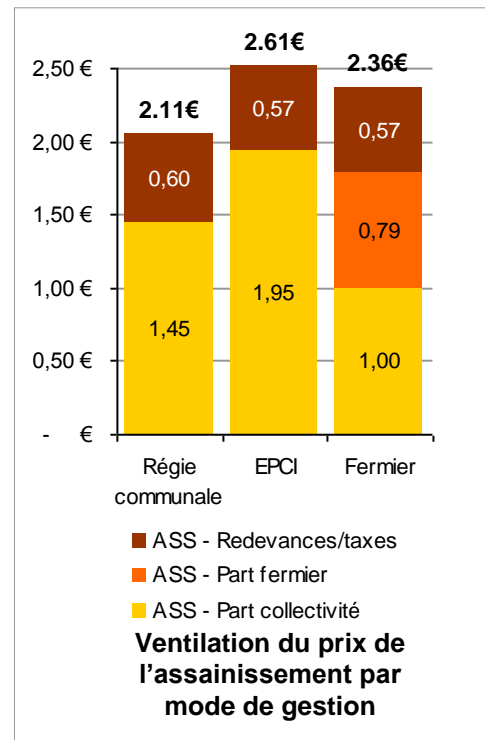


2) Analyse selon le mode de gestion

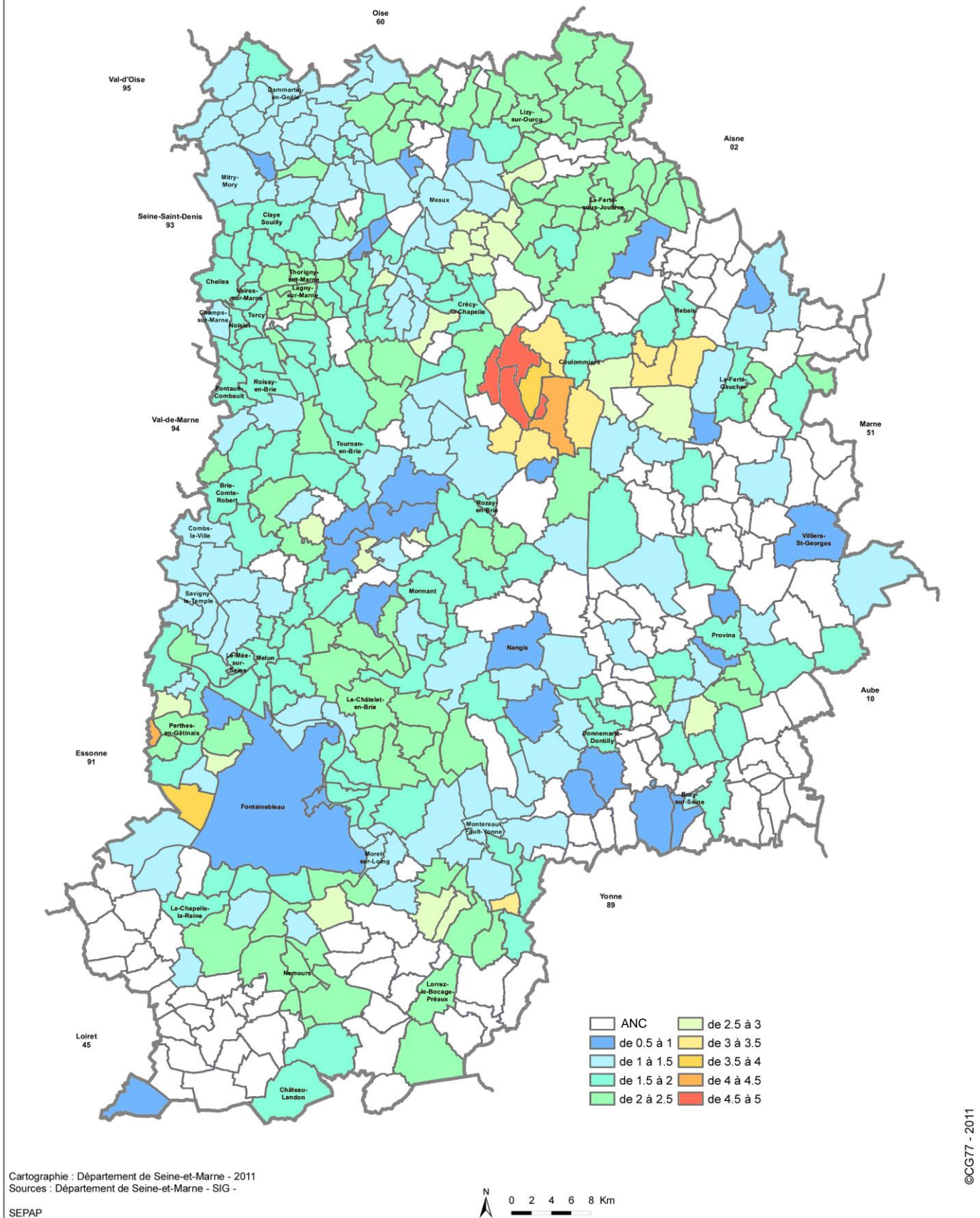
Concernant le prix de l'assainissement, on remarque que les EPCI proposent les tarifs les plus élevés. Ce constat est toutefois à relativiser, compte tenu du faible nombre de communes concernées par ce type de gestion (une quinzaine seulement sur le département). Les motifs de la différence de prix entre régies et délégataires sont assez comparables à ceux qui justifient la différence de prix concernant l'eau potable, à savoir :

- Les petites régies exploitent souvent des installations vieillissantes et amorties, alors que le parc des stations d'épuration les plus récentes est généralement exploité en affermage (avec répercussion des investissements correspondants sur la facture d'eau).

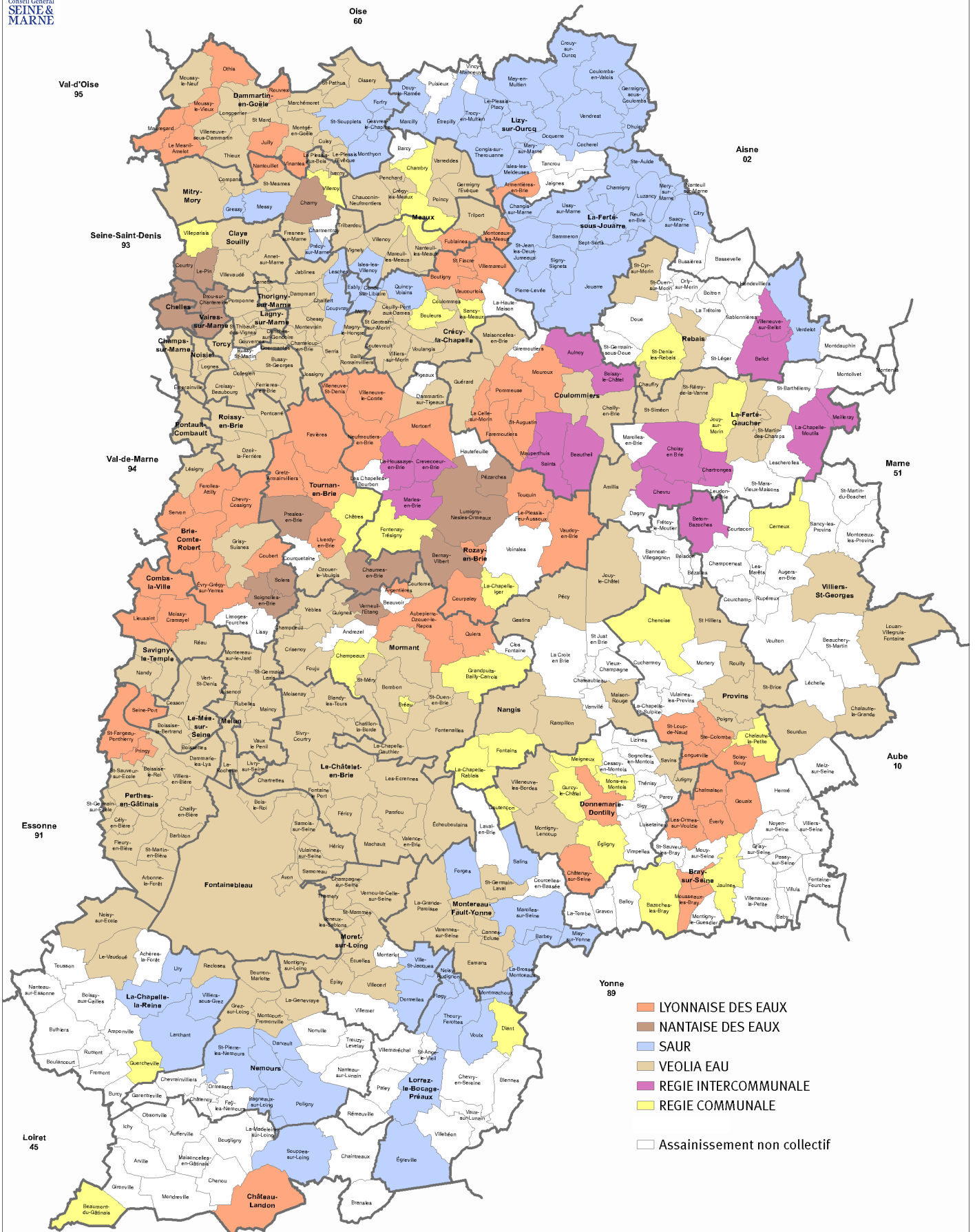
- Le niveau de prestation et les services généralement proposés par les sociétés fermières engendrent souvent des frais de structures qui n'existent pas nécessairement dans le cas des régies communales (télégestion, astreinte 24h/24,...).



Prix de l'assainissement collectif (€HT) Seine-et-Marne - 2009



Les exploitants des réseaux d'assainissement en Seine-et-Marne



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Laurent HURAUX - 01/04/2011

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG
REPRODUCTION INTERDITE



Annexes

I. Note méthodologique

Sur les calculs effectués, quatre points sont à préciser :

L'**assainissement** d'une collectivité peut relever de deux régimes différents : celui de l'assainissement collectif (systèmes de collecte et de traitement publics des eaux usées) ou bien celui de l'assainissement non collectif dit « autonome » (traitement individuel par dispositif privé).

En Seine-et-Marne, 135 communes sur 514 (représentant 3,6 % de la population totale) relèvent ainsi en totalité d'un assainissement autonome de leurs eaux usées. Cela implique que les habitants de ces communes ne payent pas l'assainissement par le biais de la facture d'eau mais de manière individuelle.

Pour ne pas fausser les comparaisons entre les factures où figurent le coût de l'assainissement et celles où il ne figure pas pour des raisons de régime différent, les moyennes réalisées pour identifier le coût de l'assainissement ont été calculées sur la base des communes uniquement concernées par le régime collectif (379 communes).

En revanche, les moyennes calculées en matière alimentation en eau potable ont été réalisées sur la base de l'ensemble des communes (514 communes).

La **facture d'eau** est constituée de composantes fixes (comme l'abonnement au compteur d'eau) et de composantes variables (comme le nombre de m³ d'eau consommée).

Pour permettre une juste comparaison, l'ensemble des factures a été ramené à une consommation par abonné de 120 m³/an qui correspond à la consommation moyenne d'une famille française de 4 personnes.

La **population** prise en compte pour chacune des communes relèvent des données du recensement (2008). Le nombre total d'habitants en Seine-et-Marne est estimé à 1 325 235. Le nombre d'habitants soumis pour tout ou partie au régime d'assainissement collectif est estimé à 1 276 213 (soit 96.3% de la population totale).

Les calculs des **moyennes de prix** de l'eau sont réalisés comme suit :

- Par commune : Le prix moyen du mètre cube est calculé sur la base de la facture d'eau de 120m³. Le prix de l'AEP et de l'AC sont calculés en sommant les parts collectivité et distributeur correspondantes. Le prix global comprend l'AEP, l'AC, les redevances et la TVA.
- Pour le Département : Toutes les moyennes de prix départementales (Prix global, AEP, AC, Redevances/taxe AEP, Redevances/taxe AC) sont des moyennes pondérées par le nombre d'habitants. Elles sont donc calculées comme suit :

$$\text{Moyenne prix}_{\text{département}} = \frac{\sum (\text{prix}_{\text{commune}} \times \text{population}_{\text{commune}})}{\text{population}_{\text{département}}}$$

\sum = Somme

II. Résultats de l'analyse par commune

Le tableau ci après présente les résultats de l'analyse menée en 2010 sur les factures d'eau 2009 de l'ensemble des communes de Seine-et-Marne.

Il distingue :

- le nom des communes par ordre alphabétique,
- le prix global TTC de l'eau, incluant les redevances et la TVA,
- la part HT de l'eau potable (AEP),
- la part HT de l'assainissement collectif (AC) ou l'appartenance au régime d'assainissement non collectif (ANC),
- le nom des gestionnaires en matière d'eau potable,
- le nom des gestionnaires en matière d'assainissement collectif.

INSEE	Commune	Prix Global TTC	AEP HT	AC HT	Gestionnaire AEP	Gestionnaire ASS
77001	ACHERES LA FORET	2,00	1,46	0,00	Régie communale	ANC
77002	AMILLIS	3,01	0,93	1,22	EPCI	Veolia Eau
77003	AMPONVILLE	3,56	3,12	0,00	SAUR	ANC
77004	ANDREZEL	2,27	1,80	0,00	Régie communale	ANC
77005	ANNET SUR MARNE	4,06	1,48	1,65	Veolia Eau	Veolia Eau
77006	ARBONNE LA FORET	6,19	1,54	3,58	Veolia Eau	Veolia Eau
77007	ARGENTIERES	6,45	2,98	2,61	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77008	ARMENTIERES EN BRIE	5,17	1,46	2,72	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77009	ARVILLE	3,28	2,92	0,00	EPCI	ANC
77010	AUBEPIERRE OZOUER LE REPOS	4,57	1,85	1,63	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77011	AUFFERVILLE	2,61	1,84	0,00	SAUR	ANC
77012	AUGERS EN BRIE	1,33	1,20	0,00	Régie communale	ANC
77013	AULNOY	3,32	1,01	1,80	EPCI	EPCI
77014	AVON	3,21	1,53	0,73	Veolia Eau	Veolia Eau
77015	BABY	0,65	0,65	0,00	Régie communale	ANC
77016	BAGNEAUX SUR LOING	5,36	2,22	2,10	SAUR	SAUR
77018	BAILLY ROMAINVILLIERS	4,45	1,71	1,77	SAUR	SAUR
77019	BALLOY	1,38	0,63	0,20	EPCI	ANC
77020	BANNOST VILLEGAGNON	3,16	1,87	0,78	Veolia Eau	ANC
77021	BARBEY	1,60	1,13	0,00	SAUR	ANC
77022	BARBIZON	5,11	1,54	2,55	Veolia Eau	Veolia Eau
77023	BARCY	1,91	1,56	0,00	SAUR	ANC
77024	BASSEVELLE	1,30	1,01	0,00	EPCI	ANC
77025	BAZOCHES LES BRAY	2,38	0,80	0,86	Régie communale	Régie communale
77026	BEAUCHERY SAINT MARTIN	1,42	1,14	0,00	Veolia Eau	ANC
77027	BEAUMONT DU GATINAIS	3,02	1,25	0,86	Régie communale	Régie communale
77028	BEAUTHEIL	4,68	0,93	3,17	EPCI	EPCI
77029	BEAUVOIR	3,15	2,98	0,00	Lyonnaise des Eaux	ANC
77030	BELLOT	3,02	1,01	1,14	EPCI	EPCI

INSEE	Commune	Prix Global TTC	AEP HT	AC HT	Gestionnaire AEP	Gestionnaire ASS
77031	BERNAY VILBERT	4,53	1,79	1,74	Nantaise des Eaux	Nantaise des Eaux
77032	BETON BAZOCHES	3,83	0,93	1,99	EPCI	EPCI
77033	BEZALLES	1,99	1,36	0,00	EPCI	ANC
77034	BLANDY LES TOURS	5,09	1,99	2,02	Veolia Eau	Veolia Eau
77035	BLENNES	2,51	1,91	0,00	SAUR	ANC
77036	BOISDON	2,21	1,36	0,00	EPCI	ANC
77037	BOIS LE ROI	3,89	1,48	1,48	Veolia Eau	Veolia Eau
77038	BOISSETTES	4,60	1,99	1,68	Veolia Eau	Veolia Eau
77039	BOISSISE LA BERTRAND	4,21	1,59	1,68	Veolia Eau	Veolia Eau
77040	BOISSISE LE ROI	4,47	1,43	2,00	Veolia Eau	Veolia Eau
77041	BOISSY AUX CAILLES	1,75	1,60	0,00	Régie communale	ANC
77042	BOISSY LE CHATEL	4,58	1,21	1,65	EPCI	Régie communale
77043	BOITRON	1,29	1,01	0,00	EPCI	ANC
77044	BOMBON	4,93	2,37	1,48	Veolia Eau	Veolia Eau
77045	BOUGLIGNY	2,85	2,04	0,00	Régie communale	ANC
77046	BOULANCOURT	2,10	1,75	0,00	Veolia Eau	ANC
77047	BOULEURS	4,64	1,74	1,93	Veolia Eau	Veolia Eau
77048	BOURRON MARLOTTE	3,69	1,30	1,75	Régie communale	Régie communale
77049	BOUTIGNY	4,98	1,31	2,64	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77050	BRANLES	2,43	2,08	0,00	SAUR	ANC
77051	BRAY SUR SEINE	3,69	1,26	1,49	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77052	BREAU	3,30	1,57	1,60	Régie communale	Régie communale
77053	BRIE COMTE ROBERT	4,73	1,83	1,89	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77054	LA BROUSSE MONTCEAUX	3,61	1,16	1,62	SAUR	SAUR
77055	BROU SUR CHANTEREINE	4,37	1,76	1,65	Veolia Eau	Veolia Eau
77056	BURCY	3,51	3,09	0,00	SAUR	ANC
77057	BUSSIERES	1,30	1,01	0,00	EPCI	ANC
77058	BUSSY SAINT GEORGES	4,15	1,56	1,65	Veolia Eau	Veolia Eau
77059	BUSSY SAINT MARTIN	1,93	1,56	0,00	Veolia Eau	ANC
77060	BUTHIERS	2,34	1,75	0,00	Veolia Eau	ANC
77061	CANNES ECLUSE	3,99	1,54	1,55	SAUR	SAUR
77062	CARNETIN	4,72	1,55	2,19	Veolia Eau	Veolia Eau
77063	LA CELLE SUR MORIN	6,74	0,93	4,61	EPCI	Lyonnaise des Eaux
77065	CELY EN BIERE	4,24	0,92	2,36	Veolia Eau	Veolia Eau
77066	CERNEUX	3,37	1,01	1,43	Régie communale	Régie communale
77067	CESSON	3,97	1,60	1,39	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77068	CESSOY EN MONTOIS	2,51	2,17	0,00	Veolia Eau	ANC
77069	CHAILLY EN BIERE	5,22	1,80	2,38	Veolia Eau	Veolia Eau
77070	CHAILLY EN BRIE	4,73	0,93	2,84	EPCI	Veolia Eau
77071	CHARENTREUX	2,04	1,71	0,00	SAUR	ANC
77072	CHALAUTRE LA GRANDE	3,92	1,70	1,80	Veolia Eau	Veolia Eau
77073	CHALAUTRE LA PETITE	4,18	1,25	2,09	Régie communale	Régie communale
77075	CHALIFERT	4,49	2,03	2,15	SAUR	SAUR
77076	CHALMAISON	1,39	0,98	2,60	Régie communale	Régie communale
77077	CHAMBRY	2,99	1,56	0,50	SAUR	ANC
77078	CHAMIGNY	4,87	1,79	2,09	SAUR	SAUR
77079	CHAMPAGNE SUR SEINE	4,43	1,86	1,60	Veolia Eau	Veolia Eau
77080	CHAMPDENEST	2,10	1,36	0,00	EPCI	ANC
77081	CHAMPDEUIL	5,11	2,49	1,67	Veolia Eau	Veolia Eau

INSEE	Commune	Prix Global TTC	AEP HT	AC HT	Gestionnaire AEP	Gestionnaire ASS
77082	CHAMPEAUX	2,90	1,37	0,68	Veolia Eau	Veolia Eau
77083	CHAMPS SUR MARNE	3,71	1,60	1,19	Veolia Eau	Veolia Eau
77084	CHANGIS SUR MARNE	4,87	1,79	2,09	SAUR	SAUR
77085	CHANTELOUP	4,73	1,73	2,09	SAUR	Veolia Eau
77086	LA CHAPELLE GAUTHIER	4,18	1,47	1,73	Veolia Eau	Veolia Eau
77087	LA CHAPELLE IGER	5,79	2,81	2,13	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77088	LA CHAPELLE LA REINE	3,92	1,36	1,58	SAUR	SAUR
77089	LA CHAPELLE RABLAIS	3,75	1,53	1,55	Régie communale	Régie communale
77090	LA CHAPELLE SAINT SULPICE	1,82	1,45	0,00	Régie communale	ANC
77091	LES CHAPELLES BOURBON	2,85	1,01	1,40	EPCI	ANC
77093	LA CHAPELLE MOUTILS	3,16	1,01	1,65	EPCI	EPCI
77094	CHARMENTRAY	1,87	0,89	0,53	EPCI	ANC
77095	CHARNY	3,72	1,56	1,19	SAUR	Nantaise des Eaux
77096	CHARTRETTES	3,58	1,08	1,50	Veolia Eau	Veolia Eau
77097	CHARTRONGES	1,91	0,93	0,54	EPCI	EPCI
77098	CHATEAUBLEAU	1,64	1,16	0,18	Veolia Eau	ANC
77099	CHATEAU LANDON	4,41	1,56	1,87	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77100	LE CHATELET EN BRIE	4,41	1,40	2,02	Veolia Eau	Veolia Eau
77101	CHATENAY SUR SEINE	3,95	2,15	0,86	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77102	CHATENOY	2,23	1,96	0,00	EPCI	ANC
77103	CHATILLON LA BORDE	4,66	1,99	2,02	Veolia Eau	Veolia Eau
77104	CHATRES	2,97	0,82	1,42	Régie communale	Régie communale
77106	CHAUFFRY	5,55	1,21	3,25	EPCI	Veolia Eau
77107	CHAUMES EN BRIE	3,74	1,89	0,96	Nantaise des Eaux	Nantaise des Eaux
77108	CHELLES	4,37	1,76	1,65	Veolia Eau	Veolia Eau
77109	CHENOISE	3,76	1,50	1,50	Régie communale	Régie communale
77110	CHENOU	2,58	1,61	0,00	SAUR	ANC
77111	CHESSY	4,15	1,42	1,77	SAUR	SAUR
77112	CHEVRAINVILLIERS	1,09	0,96	0,00	Régie communale	ANC
77113	CHEVRU	3,17	0,93	1,36	EPCI	EPCI
77114	CHEVRY COSSIGNY	4,25	1,63	1,63	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77115	CHEVRY EN SEREINE	2,58	1,95	0,00	SAUR	ANC
77116	CHOISY EN BRIE	4,54	0,93	2,67	EPCI	EPCI
77117	CITRY	4,87	1,79	2,09	SAUR	SAUR
77118	CLAYE SOUILLY	4,02	1,48	1,61	Veolia Eau	Veolia Eau
77119	CLOS FONTAINE	1,70	1,12	0,26	Veolia Eau	ANC
77120	COCHEREL	4,12	1,37	2,21	SAUR	SAUR
77121	COLLEGIEN	4,73	1,56	2,20	Veolia Eau	Veolia Eau
77122	COMBS LA VILLE	3,97	1,60	1,39	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77123	COMPANS	3,26	1,40	0,92	Veolia Eau	Veolia Eau
77124	CONCHES SUR GONDOIRE	4,73	1,56	2,20	Veolia Eau	Veolia Eau
77125	CONDE SAINTE LIBIAIRE	3,70	1,52	1,16	Veolia Eau	Veolia Eau
77126	CONGIS SUR THEROUANNE	4,34	1,36	2,00	SAUR	SAUR
77127	COUBERT	3,44	1,31	1,17	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77128	COUILLY PONT AUX DAMES	3,79	1,78	1,05	Veolia Eau	Veolia Eau
77129	COULOMBS EN VALOIS	4,42	1,13	2,21	SAUR	SAUR
77130	COULOMMES	4,30	1,74	1,99	Veolia Eau	Veolia Eau
77131	COULOMMIERS	3,35	0,75	1,71	Veolia Eau	Veolia Eau
77132	COUPVRAY	4,15	1,42	1,77	SAUR	SAUR

INSEE	Commune	Prix Global TTC	AEP HT	AC HT	Gestionnaire AEP	Gestionnaire ASS
77133	COURCELLES EN BASSEE	2,52	2,15	0,00	Lyonnaise des Eaux	ANC
77134	COURCHAMP	3,78	1,36	0,00	EPCI	ANC
77135	COURPALAY	5,45	2,10	2,24	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77136	COURQUETAINE	1,37	1,04	0,00	Lyonnaise des Eaux	ANC
77137	COURTACON	1,29	0,91	0,00	Régie communale	ANC
77138	COURTOMER	5,02	2,40	1,59	Veolia Eau	Veolia Eau
77139	COURTRY	4,18	1,56	1,68	Veolia Eau	Veolia Eau
77140	COUTENCON	3,64	1,58	1,60	Régie communale	Régie communale
77141	COUTEVROULT	5,60	3,11	1,48	SAUR	SAUR
77142	CRECY LA CHAPELLE	4,53	1,74	1,83	Veolia Eau	Veolia Eau
77143	CREGY LES MEAUX	2,40	0,76	1,22	Nantaise des Eaux	Nantaise des Eaux
77144	CREVECOEUR EN BRIE	2,96	1,01	1,40	EPCI	EPCI
77145	CRISENOY	5,28	2,49	1,84	Veolia Eau	Veolia Eau
77146	CROISSY BEAUBOURG	4,49	1,60	1,93	Veolia Eau	Veolia Eau
77147	LA CROIX EN BRIE	2,17	1,24	0,05	Veolia Eau	ANC
77148	CROUY SUR OURCQ	4,51	1,37	2,21	SAUR	SAUR
77149	CUCHARMOY	2,19	2,05	0,00	Régie communale	ANC
77150	CUISY	2,83	1,11	1,19	Veolia Eau	Veolia Eau
77151	DAGNY	1,22	0,93	0,00	EPCI	ANC
77152	DAMMARIE LES LYS	4,71	2,04	1,68	Veolia Eau	Veolia Eau
77153	DAMMARTIN EN GOELE	3,25	1,11	1,19	Veolia Eau	Veolia Eau
77154	DAMMARTIN SUR TIGEAUX	4,48	2,26	1,60	Régie communale	Régie communale
77155	DAMP MART	4,72	1,56	2,19	Veolia Eau	Veolia Eau
77156	DARVAULT	4,63	1,56	2,10	SAUR	SAUR
77157	DHUISY	3,89	1,35	2,01	SAUR	SAUR
77158	DIANT	5,78	3,21	1,92	SAUR	SAUR
77159	DONNEMARIE DONTILLY	4,19	1,40	1,84	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77161	DORMELLES	5,16	1,56	2,59	SAUR	SAUR
77162	DOUE	1,51	1,01	0,00	EPCI	ANC
77163	DOUY LA RAMEE	4,14	1,37	2,21	SAUR	SAUR
77164	ECHOUBOULAINS	5,31	2,26	2,02	Veolia Eau	Veolia Eau
77165	LES ECRENNES	5,03	2,03	2,02	Veolia Eau	Veolia Eau
77166	ECUELLES	3,49	1,32	1,32	Veolia Eau	Veolia Eau
77167	EGLIGNY	3,37	2,15	0,69	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77168	EGREVILLE	5,17	1,81	2,30	SAUR	SAUR
77169	EMERAINVILLE	4,49	1,60	1,93	Veolia Eau	Veolia Eau
77170	EPISY	4,47	1,36	2,19	Veolia Eau	Veolia Eau
77171	ESBLY	3,78	1,69	1,12	Veolia Eau	Veolia Eau
77172	ESMANS	3,56	1,54	1,13	SAUR	SAUR
77173	ETREPILLY	4,56	1,37	2,21	SAUR	SAUR
77174	EVERLY	4,48	1,98	1,55	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77175	EVRY GREGY SUR YERRES	4,17	1,25	1,94	EPCI	Lyonnaise des Eaux
77176	FAREMOUTIERS	6,84	0,93	4,78	EPCI	Lyonnaise des Eaux
77177	FAVIERES	4,54	1,53	1,94	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77178	FAY LES NEMOURS	1,94	1,35	0,00	Régie communale	ANC
77179	FERICY	4,36	1,67	2,02	Régie communale	Veolia Eau
77180	FEROLLES ATTILLY	4,15	1,63	1,53	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77181	FERRIERES EN BRIE	3,36	0,68	1,78	Régie communale	Régie communale
77182	LA FERTE GAUCHER	4,39	1,62	1,93	Veolia Eau	Veolia Eau

INSEE	Commune	Prix Global TTC	AEP HT	AC HT	Gestionnaire AEP	Gestionnaire ASS
77183	LA FERTE SOUS JOUARRE	4,87	1,79	2,09	SAUR	SAUR
77184	FLAGY	5,05	1,56	2,64	SAUR	SAUR
77185	FLEURY EN BIERE	4,47	1,54	1,96	Veolia Eau	Veolia Eau
77186	FONTAINEBLEAU	3,21	1,53	0,73	Veolia Eau	Veolia Eau
77187	FONTAINE FOURCHES	1,32	0,90	0,00	Régie communale	ANC
77188	FONTAINE LE PORT	4,02	1,58	1,48	Veolia Eau	Veolia Eau
77190	FONTAINS	3,10	1,53	1,30	EPCI	Régie communale
77191	FONTENAILLES	3,45	1,12	1,40	Veolia Eau	Veolia Eau
77192	FONTENAY TRESIGNY	3,15	1,14	1,00	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77193	FORFRY	4,53	1,56	2,37	SAUR	SAUR
77194	FORGES	2,86	1,14	1,05	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77195	FOUJU	4,98	2,49	1,55	Veolia Eau	Veolia Eau
77196	FRESNES SUR MARNE	3,87	1,48	1,47	Veolia Eau	Veolia Eau
77197	FRETOY LE MOUTIER	1,22	0,93	0,00	EPCI	ANC
77198	FROMONT	3,51	3,09	0,00	SAUR	ANC
77199	FUBLAINES	4,98	1,31	2,64	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77200	GARENTREVILLE	1,63	1,50	0,00	Régie communale	ANC
77201	GASTINS	3,96	1,36	1,64	Veolia Eau	Veolia Eau
77202	LA GENEVRAYE	6,06	2,47	2,92	Veolia Eau	Veolia Eau
77203	GERMIGNY L'EVEQUE	3,52	1,14	1,43	Veolia Eau	Veolia Eau
77204	GERMIGNY SOUS COULOMBS	4,03	1,13	2,21	SAUR	SAUR
77205	GESVRES LE CHAPITRE	4,53	1,56	2,37	SAUR	SAUR
77206	GIREMOUTIERS	1,22	0,93	0,00	EPCI	ANC
77207	GIRONVILLE	3,29	2,93	0,00	EPCI	ANC
77208	GOUAIX	4,83	2,09	1,75	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77209	GOVERNES	4,73	1,56	2,20	Veolia Eau	Veolia Eau
77210	LA GRANDE PAROISSE	3,07	1,07	1,05	SAUR	SAUR
77211	GRANDPUITS BAILLY CARROIS	2,14	1,12	0,15	Veolia Eau	Veolia Eau
77212	GRAVON	1,35	0,63	0,20	EPCI	ANC
77214	GRESSY	3,60	1,56	1,08	SAUR	SAUR
77215	GRETZ ARMAINVILLIERS	5,09	1,59	2,47	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77216	GREZ SUR LOING	4,96	1,45	2,49	Veolia Eau	Veolia Eau
77217	GRISY SUISNES	4,75	1,58	2,13	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77218	GRISY SUR SEINE	1,32	1,06	0,00	Régie communale	ANC
77219	GUERARD	5,11	1,74	2,38	Veolia Eau	Veolia Eau
77220	GUERCHEVILLE	3,17	1,22	1,40	Régie communale	Régie communale
77221	GUERMANTES	4,73	1,56	2,20	Veolia Eau	Veolia Eau
77222	GUIGNES	5,03	1,54	2,51	Veolia Eau	Veolia Eau
77223	GURCY LE CHATEL	2,88	1,11	1,40	Régie communale	Régie communale
77224	HAUTEFEUILLE	1,98	1,42	0,00	Nantaise des Eaux	ANC
77225	LA HAUTE MAISON	2,08	1,74	0,00	Veolia Eau	ANC
77226	HERICY	4,24	1,26	1,98	Veolia Eau	Veolia Eau
77227	HERME	1,88	1,45	0,00	Régie communale	ANC
77228	HONDEVILLIERS	1,30	1,01	0,00	EPCI	ANC
77229	LA HOUSSAYE EN BRIE	3,39	1,01	1,40	EPCI	EPCI
77230	ICHY	2,42	2,07	0,00	Régie communale	ANC
77231	ISLES LES MELDEUSES	4,51	1,37	2,21	SAUR	SAUR
77232	ISLES LES VILLENNOY	4,23	1,72	1,62	Veolia Eau	Veolia Eau
77233	IVERNY	3,58	1,56	1,05	SAUR	Lyonnaise des Eaux

INSEE	Commune	Prix Global TTC	AEP HT	AC HT	Gestionnaire AEP	Gestionnaire ASS
77234	JABLINES	3,72	1,48	1,33	Veolia Eau	Veolia Eau
77235	JAIGNES	1,67	1,37	0,00	SAUR	ANC
77236	JAULNES	3,31	1,26	1,55	Lyonnaise des Eaux	Régie communale
77237	JOSSIGNY	2,08	1,56	0,00	Veolia Eau	ANC
77238	JOUARRE	4,87	1,79	2,09	SAUR	SAUR
77239	JOUY LE CHATEL	5,23	2,23	1,92	Veolia Eau	Veolia Eau
77240	JOUY SUR MORIN	3,08	1,08	1,10	EPCI	Régie communale
77241	JUILLY	3,29	1,15	1,20	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77242	JUTIGNY	4,54	2,17	1,40	Régie communale	Régie communale
77243	LAGNY SUR MARNE	4,73	1,56	2,20	Veolia Eau	Veolia Eau
77244	LARCHANT	4,42	1,09	2,39	SAUR	SAUR
77245	LAVAL EN BRIE	1,57	1,14	0,00	Lyonnaise des Eaux	ANC
77246	LECELLE	1,87	1,62	0,00	Veolia Eau	ANC
77247	LESCHEROLLES	1,30	1,01	0,00	EPCI	ANC
77248	LESCHE	3,14	1,68	0,94	SAUR	SAUR
77249	LESIGNY	3,29	1,01	1,37	Veolia Eau	Veolia Eau
77250	LEUDON EN BRIE	1,21	0,97	0,00	EPCI	ANC
77251	LIEUSAIN	3,97	1,60	1,39	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77252	LIMOGES FOURCHES	1,57	1,25	0,00	EPCI	ANC
77253	LISSY	1,57	1,25	0,00	EPCI	ANC
77254	LIVERDY EN BRIE	4,41	1,59	1,82	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77255	LIVRY SUR SEINE	4,52	1,71	1,68	Veolia Eau	Veolia Eau
77256	LIZINES	2,50	2,17	0,00	Veolia Eau	ANC
77257	LIZY SUR OURCQ	4,51	1,37	2,21	SAUR	SAUR
77258	LOGNES	4,49	1,60	1,93	Veolia Eau	Veolia Eau
77259	LONGPERRIER	3,25	1,11	1,19	Veolia Eau	Veolia Eau
77260	LONGUEVILLE	3,45	1,37	1,45	Régie communale	Régie communale
77261	LORREZ LE BOCAGE PREAUX	5,27	1,95	2,28	SAUR	SAUR
77262	LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE	2,70	1,30	1,06	Veolia Eau	Veolia Eau
77263	LUISETAINES	1,35	1,15	0,00	Régie communale	ANC
77264	LUMIGNY NESLES ORMEAUX	4,77	2,28	1,50	Lyonnaise des Eaux	Nantaise des Eaux
77265	LUZANCY	4,87	1,79	2,09	SAUR	SAUR
77266	MACHAULT	5,22	2,11	2,02	Veolia Eau	Veolia Eau
77267	LA MADELEINE SUR LOING	2,20	1,87	0,00	SAUR	ANC
77268	MAGNY LE HONGRE	3,38	1,36	1,77	SAUR	SAUR
77269	MAINCY	4,44	1,44	1,84	Veolia Eau	Veolia Eau
77270	MAISONCELLES EN BRIE	5,25	1,74	2,51	Veolia Eau	Veolia Eau
77271	MAISONCELLES EN GATINAIS	2,47	2,42	0,00	Régie communale	ANC
77272	MAISON ROUGE EN BRIE	3,81	1,79	1,09	Veolia Eau	Veolia Eau
77273	MARCHEMORET	2,78	1,11	1,19	Veolia Eau	Veolia Eau
77274	MARCILLY	4,36	1,56	2,21	SAUR	SAUR
77275	LES MARETS	1,75	1,36	0,00	EPCI	ANC
77276	MAREUIL LES MEAUX	3,95	1,88	1,16	Veolia Eau	Veolia Eau
77277	MARLES EN BRIE	3,39	1,01	1,40	EPCI	EPCI
77278	MAROLLES EN BRIE	1,22	0,93	0,00	EPCI	ANC
77279	MAROLLES SUR SEINE	3,34	1,13	1,17	SAUR	SAUR
77280	MARY SUR MARNE	4,51	1,37	2,21	SAUR	SAUR
77281	MAUPERTHUIS	6,25	0,93	4,65	EPCI	EPCI
77282	MAUREGARD	2,87	1,15	1,20	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux

INSEE	Commune	Prix Global TTC	AEP HT	AC HT	Gestionnaire AEP	Gestionnaire ASS
77283	MAY EN MULTIEN	4,51	1,37	2,21	SAUR	SAUR
77284	MEAUX	3,08	1,02	1,14	Régie communale	Régie communale
77285	LE MEE SUR SEINE	4,35	1,68	1,68	Veolia Eau	Veolia Eau
77286	MEIGNEUX	3,03	1,24	1,62	Régie communale	Régie communale
77287	MEILLERAY	3,55	0,98	2,09	EPCI	EPCI
77288	MELUN	4,71	2,04	1,68	Veolia Eau	Veolia Eau
77289	MELZ SUR SEINE	1,76	1,63	0,00	Régie communale	ANC
77290	MERY SUR MARNE	4,47	1,79	2,09	SAUR	SAUR
77291	LE MESNIL AMELOT	3,29	1,15	1,20	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77292	MESSY	3,71	1,56	1,18	SAUR	SAUR
77293	MISY SUR YONNE	1,81	1,13	0,00	SAUR	ANC
77294	MITRY MORY	3,67	1,48	1,28	Veolia Eau	Veolia Eau
77295	MOISENAY	5,09	1,99	2,02	Veolia Eau	Veolia Eau
77296	MOISSY CRAMAYEL	3,97	1,60	1,39	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77297	MONDREVILLE	1,97	1,61	0,00	SAUR	ANC
77298	MONS EN MONTOIS	3,07	1,08	1,68	Régie communale	Régie communale
77299	MONTARLOT	1,91	1,59	0,00	Veolia Eau	ANC
77300	MONTCEAUX LES MEAUX	4,93	1,31	2,64	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77301	MONTCEAUX LES PROVINS	2,18	1,35	0,47	Régie communale	ANC
77302	MONCOURT FROMONVILLE	3,46	1,45	1,07	Veolia Eau	Veolia Eau
77303	MONTDAUPHIN	1,30	1,01	0,00	EPCI	ANC
77304	MONTENILS	1,30	1,01	0,00	EPCI	ANC
77305	MONTEREAU FAULT YONNE	2,95	0,76	1,32	Veolia Eau	Veolia Eau
77306	MONTEREAU SUR LE JARD	3,06	1,17	1,02	Veolia Eau	Veolia Eau
77307	MONTEVRAIN	4,84	2,03	1,81	SAUR	SAUR
77308	MONTGE EN GOELE	3,25	1,11	1,19	Veolia Eau	Veolia Eau
77309	MONTHYON	4,96	1,56	2,37	SAUR	SAUR
77310	MONTIGNY LE GUESDIER	1,85	1,51	0,00	Lyonnaise des Eaux	ANC
77311	MONTIGNY LENCOUPE	3,68	1,68	1,19	Lyonnaise des Eaux	Veolia Eau
77312	MONTIGNY SUR LOING	4,28	1,38	2,08	Régie communale	Régie communale
77313	MONTMACHOUX	5,18	1,54	3,04	SAUR	SAUR
77314	MONTOLIVET	1,30	1,01	0,00	EPCI	ANC
77315	MONTRY	5,03	1,39	2,67	SAUR	SAUR
77316	MORET SUR LOING	3,94	1,66	1,32	Veolia Eau	Veolia Eau
77317	MORMANT	4,56	1,89	1,62	Veolia Eau	Veolia Eau
77318	MORTCERF	4,49	2,29	1,20	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77319	MORTERY	1,61	1,48	0,00	Régie communale	ANC
77320	MOUROUX	5,01	0,93	3,11	EPCI	Lyonnaise des Eaux
77321	MOUSSEAUX LES BRAY	3,12	1,26	0,95	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77322	MOUSSY LE NEUF	3,42	1,28	1,19	Veolia Eau	Veolia Eau
77323	MOUSSY LE VIEUX	3,29	1,15	1,20	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77325	MOUY SUR SEINE	1,67	1,26	0,00	Lyonnaise des Eaux	ANC
77326	NANDY	3,97	1,60	1,39	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77327	NANGIS	3,06	1,19	0,94	Veolia Eau	Veolia Eau
77328	NANTEAU SUR ESSONNE	2,10	1,75	0,00	Veolia Eau	ANC
77329	NANTEAU SUR LUNAIN	1,90	1,76	0,00	Régie communale	ANC
77330	NANTEUIL LES MEAUX	4,13	1,76	1,47	Veolia Eau	Veolia Eau
77331	NANTEUIL SUR MARNE	4,87	1,79	2,09	SAUR	SAUR
77332	NANTOUILLET	2,69	1,15	1,04	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux

INSEE	Commune	Prix Global TTC	AEP HT	AC HT	Gestionnaire AEP	Gestionnaire ASS
77333	NEMOURS	4,97	1,87	2,10	SAUR	SAUR
77335	CHAUCONIN NEUFMONTIERS	4,22	2,09	1,23	Veolia Eau	Veolia Eau
77336	NEUFMOUTIERS EN BRIE	4,62	1,50	2,09	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77337	NOISIEL	4,49	1,60	1,93	Veolia Eau	Veolia Eau
77338	NOISY RUDIGNON	4,63	1,54	2,10	SAUR	SAUR
77339	NOISY SUR ECOLE	3,95	1,58	1,43	Veolia Eau	Veolia Eau
77340	NONVILLE	2,50	2,37	0,00	Veolia Eau	ANC
77341	NOYEN SUR SEINE	0,63	0,50	0,00	Régie communale	ANC
77342	OBSONVILLE	1,66	1,53	0,00	Régie communale	ANC
77343	OCQUERRE	4,11	1,37	2,21	SAUR	SAUR
77344	OISSERY	3,25	1,11	1,19	Veolia Eau	Veolia Eau
77345	ORLY SUR MORIN	1,51	1,01	0,00	EPCI	ANC
77347	LES ORMES SUR VOULZIE	4,70	1,85	1,89	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77348	ORMESSON	2,12	1,96	0,00	EPCI	ANC
77349	OTHIS	3,74	1,27	1,55	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77350	OZOIR LA FERRIERE	4,09	1,74	1,42	Veolia Eau	Veolia Eau
77352	OZOUER LE VOULGIS	2,30	0,69	0,88	Régie communale	Régie communale
77353	PALEY	1,85	1,53	0,00	Régie communale	ANC
77354	PAMFOU	5,22	2,11	2,02	Veolia Eau	Veolia Eau
77355	PAROY	2,94	2,48	0,00	Lyonnaise des Eaux	ANC
77356	PASSY SUR SEINE	1,18	0,90	0,00	Régie communale	ANC
77357	PECY	4,39	2,36	1,07	Veolia Eau	Veolia Eau
77358	PENCHARD	3,74	1,89	1,00	Veolia Eau	Veolia Eau
77359	PERTHES EN GATINAIS	4,19	1,10	2,23	Régie communale	Régie communale
77360	PEZARCHES	6,36	2,28	3,20	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77361	PIERRE LEVEE	4,41	1,74	2,09	Veolia Eau	Veolia Eau
77363	LE PIN	4,18	1,56	1,68	Veolia Eau	Veolia Eau
77364	LE PLESSIS AUX BOIS	3,88	1,56	1,76	SAUR	Lyonnaise des Eaux
77365	LE PLESSIS FEU AUSSOUX	3,83	2,28	0,80	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77366	LE PLESSIS L'EVEQUE	2,83	1,11	1,19	Veolia Eau	Veolia Eau
77367	LE PLESSIS PLACY	4,14	1,37	2,21	SAUR	SAUR
77368	POIGNY	1,82	1,11	0,57	Régie communale	Veolia Eau
77369	POINCY	3,63	1,49	1,29	Veolia Eau	Veolia Eau
77370	POLIGNY	4,98	1,71	2,44	SAUR	SAUR
77371	POMMEUSE	6,60	0,93	4,62	EPCI	Lyonnaise des Eaux
77372	POMPONNE	4,63	1,56	2,10	Veolia Eau	Veolia Eau
77373	PONTAULT COMBAULT	4,20	1,74	1,51	Veolia Eau	Veolia Eau
77374	PONTCARRE	4,42	1,78	1,63	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77376	PRECY SUR MARNE	3,97	0,91	2,13	EPCI	SAUR
77377	PRESLES EN BRIE	4,42	1,59	1,83	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77378	PRINGY	3,28	1,17	1,13	Régie communale	Régie communale
77379	PROVINS	4,24	1,68	1,62	Veolia Eau	Veolia Eau
77380	PUISIEUX	1,69	1,37	0,00	SAUR	ANC
77381	QUIERS	4,21	1,85	1,85	Nantaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77382	QUINCY VOISINS	4,13	1,65	1,53	SAUR	SAUR
77383	RAMPILLON	3,73	1,61	1,23	Veolia Eau	Veolia Eau
77384	REAU	3,97	1,60	1,39	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77385	REBAIS	3,84	1,14	1,88	EPCI	Veolia Eau
77386	RECLOSES	4,17	1,69	1,58	Veolia Eau	Veolia Eau

INSEE	Commune	Prix Global TTC	AEP HT	AC HT	Gestionnaire AEP	Gestionnaire ASS
77387	REMAUVILLE	2,04	1,71	0,00	SAUR	ANC
77388	REUIL EN BRIE	4,75	1,79	2,09	SAUR	SAUR
77389	LA ROCHETTE	4,81	2,14	1,68	Veolia Eau	Veolia Eau
77390	ROISSY EN BRIE	4,12	1,61	1,58	Veolia Eau	Veolia Eau
77391	ROUILLY	2,84	1,23	0,99	Régie communale	Régie communale
77392	ROUVRES	3,29	1,15	1,20	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77393	ROZAY EN BRIE	4,46	1,49	1,93	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77394	RUBELLES	4,51	1,73	1,68	Veolia Eau	Veolia Eau
77395	RUMONT	3,51	3,09	0,00	SAUR	ANC
77396	RUPEREUX	2,54	1,74	0,00	EPCI	ANC
77397	SAACY SUR MARNE	4,02	1,01	2,09	EPCI	SAUR
77398	SABLONNIERES	1,30	1,01	0,00	EPCI	ANC
77399	SAINT ANGE LE VIEIL	2,57	1,95	0,00	SAUR	ANC
77400	SAINT AUGUSTIN	5,53	0,93	3,60	EPCI	Régie communale
77401	SAINTE AULDE	2,15	1,79	0,00	SAUR	ANC
77402	SAINT BARTHELEMY	1,30	1,01	0,00	Veolia Eau	ANC
77403	SAINT BRICE	3,49	1,20	1,41	Veolia Eau	Veolia Eau
77404	SAINTE COLOMBE	3,49	1,21	1,39	Régie communale	Régie communale
77405	SAINT CYR SUR MORIN	2,74	1,01	0,88	EPCI	Veolia Eau
77406	SAINT DENIS LES REBAIS	2,92	1,01	1,62	EPCI	Veolia Eau
77407	SAINT FARGEAU PONTHIERRY	4,17	1,34	1,82	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77408	SAINT FIACRE	4,55	1,31	2,64	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77409	SAINT GERMAIN LAVAL	3,39	1,14	1,33	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77410	SAINT GERMAIN LAXIS	3,92	1,28	1,71	Veolia Eau	Veolia Eau
77411	SAINT GERMAIN SOUS DOUE	1,30	1,01	0,00	EPCI	ANC
77412	SAINT GERMAIN SUR ECOLE	1,76	1,22	4,03	Nantaise des Eaux	Veolia Eau
77413	SAINT GERMAIN SUR MORIN	3,79	1,78	1,05	Veolia Eau	Veolia Eau
77414	SAINT HILLIERS	5,20	2,77	1,95	Veolia Eau	Veolia Eau
77415	SAINT JEAN LES DEUX JUMENTS	4,74	1,79	2,09	SAUR	SAUR
77416	SAINT JUST EN BRIE	3,37	2,68	0,00	Veolia Eau	ANC
77417	SAINT LEGER	1,30	1,01	0,00	EPCI	ANC
77418	SAINT LOUP DE NAUD	3,77	1,15	2,00	Régie communale	Régie communale
77419	SAINT MAMMES	3,99	1,66	1,32	Veolia Eau	Veolia Eau
77420	SAINT MARD	3,54	1,40	1,19	Veolia Eau	Veolia Eau
77421	SAINT MARS VIEUX MAISONS	1,30	1,01	0,00	EPCI	ANC
77423	SAINT MARTIN DES CHAMPS	3,86	1,01	2,31	EPCI	EPCI
77424	SAINT MARTIN DU BOSCHET	1,80	1,38	0,00	Lyonnaise des Eaux	ANC
77425	SAINT MARTIN EN BIERE	3,95	1,54	1,46	Veolia Eau	Veolia Eau
77426	SAINT MERY	4,49	1,95	2,12	Veolia Eau	Veolia Eau
77427	SAINT MESMES	4,39	1,40	2,40	Veolia Eau	Veolia Eau
77428	SAINT OUEN EN BRIE	3,63	1,12	1,57	Veolia Eau	Veolia Eau
77429	SAINT OUEN SUR MORIN	1,30	1,01	0,00	EPCI	ANC
77430	SAINT PATHUS	3,25	1,11	1,19	Veolia Eau	Veolia Eau
77431	SAINT PIERRE LES NEMOURS	4,71	1,63	2,10	SAUR	SAUR
77432	SAINT REMY DE LA VANNE	4,94	1,14	3,25	EPCI	Veolia Eau
77433	SAINTE MARIE	5,99	0,93	4,03	EPCI	EPCI
77434	SAINT SAUVEUR LES BRAY	1,67	1,26	0,00	Lyonnaise des Eaux	ANC
77435	SAINT SAUVEUR SUR ECOLE	5,11	1,07	2,98	Veolia Eau	Veolia Eau
77436	SAINT SIMEON	5,30	1,14	3,25	EPCI	Veolia Eau

INSEE	Commune	Prix Global TTC	AEP HT	AC HT	Gestionnaire AEP	Gestionnaire ASS
77437	SAINT SOUPPLETS	4,02	0,89	2,16	SAUR	SAUR
77438	SAINT THIBAUT DES VIGNES	4,73	1,56	2,20	Veolia Eau	Veolia Eau
77439	SALINS	3,39	1,14	1,44	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77440	SAMMERON	4,87	1,79	2,09	SAUR	SAUR
77441	SAMOIS SUR SEINE	3,91	1,27	1,67	Veolia Eau	Veolia Eau
77442	SAMOREAU	4,24	1,26	1,98	Veolia Eau	Veolia Eau
77443	SANCY LES MEAUX	3,92	1,74	1,63	Veolia Eau	Veolia Eau
77444	SANCY LES PROVINS	1,27	1,04	0,00	Veolia Eau	ANC
77445	SAVIGNY LE TEMPLE	3,97	1,60	1,39	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77446	SAVINS	5,39	2,17	2,19	Veolia Eau	Veolia Eau
77447	SEINE PORT	4,58	1,31	2,25	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77448	SEPT SORTS	4,47	1,79	2,09	SAUR	SAUR
77449	SERRIS	4,15	1,42	1,77	SAUR	SAUR
77450	SERVON	4,78	1,84	2,01	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77451	SIGNY SIGNETS	4,05	1,31	1,92	Lyonnaise des Eaux	SAUR
77452	SIGY	1,62	1,49	0,00	Régie communale	ANC
77453	SIVRY COUNTRY	5,09	1,99	2,02	Veolia Eau	Veolia Eau
77454	SOGNOLLES EN MONTOIS	2,51	2,17	0,00	Veolia Eau	ANC
77455	SOIGNOLLES EN BRIE	4,99	1,90	2,05	Veolia Eau	Nantaise des Eaux
77456	SOISY BOUY	4,98	1,96	2,01	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77457	SOLERS	6,00	1,90	3,00	Veolia Eau	Nantaise des Eaux
77458	SOUPPES SUR LOING	4,39	1,57	1,75	SAUR	SAUR
77459	SOURDUN	4,65	1,81	1,81	Veolia Eau	Veolia Eau
77460	TANCROU	1,67	1,37	0,00	SAUR	ANC
77461	THENISY	3,90	3,38	0,00	Lyonnaise des Eaux	ANC
77462	THIEUX	3,54	1,40	1,19	Veolia Eau	Veolia Eau
77463	THOMERY	4,06	1,15	1,91	Veolia Eau	Veolia Eau
77464	THORIGNY SUR MARNE	4,72	1,56	2,19	Veolia Eau	Veolia Eau
77465	THOURY FEROTTES	4,80	1,56	2,25	SAUR	SAUR
77466	TIGEAUX	1,83	1,74	0,00	Veolia Eau	ANC
77467	LA TOMBE	1,60	1,13	0,00	SAUR	ANC
77468	TORCY	4,49	1,60	1,93	Veolia Eau	Veolia Eau
77469	TOUQUIN	6,82	2,28	3,37	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77470	TOURNAN EN BRIE	4,59	1,59	1,99	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77471	TOUSSON	2,14	1,76	0,00	Veolia Eau	ANC
77472	LA TRETOIRE	1,31	1,02	0,00	EPCI	ANC
77473	TREUZY LEVELAY	1,85	1,72	0,00	Régie communale	ANC
77474	TRILBARDOU	4,66	2,04	1,66	Veolia Eau	Veolia Eau
77475	TRILPORT	2,95	1,05	1,02	Veolia Eau	Veolia Eau
77476	TROCY EN MULTIEN	4,14	1,37	2,21	SAUR	SAUR
77477	URY	3,69	0,95	1,91	Régie communale	SAUR
77478	USSY SUR MARNE	4,87	1,79	2,09	SAUR	SAUR
77479	VAIRES SUR MARNE	4,37	1,76	1,65	Veolia Eau	Veolia Eau
77480	VALENCE EN BRIE	5,38	2,36	2,02	Veolia Eau	Veolia Eau
77481	VANVILLE	1,65	1,42	0,00	Veolia Eau	ANC
77482	VARENNES SUR SEINE	3,67	1,54	1,20	SAUR	SAUR
77483	VARREDES	2,73	1,14	0,98	Veolia Eau	Veolia Eau
77484	VAUCOURTOIS	4,92	1,74	2,51	Veolia Eau	Lyonnaise des Eaux
77485	LE VAUDOUE	4,03	1,66	1,43	Veolia Eau	Régie communale

INSEE	Commune	Prix Global TTC	AEP HT	AC HT	Gestionnaire AEP	Gestionnaire ASS
77486	VAUDOY EN BRIE	5,71	2,13	2,50	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77487	VAUX LE PENIL	4,55	1,84	1,68	Veolia Eau	Veolia Eau
77489	VAUX SUR LUNAIN	2,57	1,95	0,00	SAUR	ANC
77490	VENDREST	4,51	1,37	2,21	SAUR	SAUR
77491	VEUEUX LES SABLONS	3,42	1,11	1,37	Veolia Eau	Veolia Eau
77492	VERDELOT	2,96	1,01	1,46	EPCI	SAUR
77493	VERNEUIL L'ETANG	3,52	1,14	1,47	Nantaise des Eaux	Nantaise des Eaux
77494	VERNOU LA CELLE SUR SEINE	4,80	1,86	1,96	Veolia Eau	Veolia Eau
77495	VERT SAINT DENIS	3,97	1,60	1,39	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77496	VIEUX CHAMPAGNE	1,57	1,33	0,00	Veolia Eau	ANC
77498	VIGNELY	3,44	2,04	0,91	Veolia Eau	Veolia Eau
77500	VILLEBEON	2,98	2,80	0,00	Régie communale	ANC
77501	VILLECERF	3,74	1,56	1,24	SAUR	Veolia Eau
77504	VILLEMARECHAL	1,40	1,07	0,00	Régie communale	ANC
77505	VILLEMAREUIL	4,56	1,32	2,64	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77506	VILLEMER	1,73	1,42	0,00	Régie communale	ANC
77507	VILLENAUXE LA PETITE	1,36	1,11	0,00	Régie communale	ANC
77508	VILLENEUVE LE COMTE	4,65	1,53	2,04	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77509	VILLENEUVE LES BORDES	2,56	1,36	0,85	Veolia Eau	Veolia Eau
77510	VILLENEUVE SAINT DENIS	4,34	1,53	2,02	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77511	VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN	3,54	1,40	1,19	Veolia Eau	Veolia Eau
77512	VILLENEUVE SUR BELLOT	2,84	1,01	0,97	EPCI	EPCI
77513	VILLENNOY	3,17	1,75	0,44	Régie communale	Régie communale
77514	VILLEPARISIS	4,37	1,76	1,65	Veolia Eau	Régie communale
77515	VILLEROY	3,76	1,56	1,23	SAUR	SAUR
77516	VILLE SAINT JACQUES	4,81	1,56	2,21	SAUR	SAUR
77517	VILLEVAUDE	4,11	1,56	1,61	Veolia Eau	Veolia Eau
77518	VILLIERS EN BIÈRE	2,55	1,29	1,00	Veolia Eau	Régie communale
77519	VILLIERS SAINT GEORGES	3,14	1,42	0,86	Veolia Eau	Veolia Eau
77520	VILLIERS SOUS GREZ	3,18	0,95	1,34	SAUR	SAUR
77521	VILLIERS SUR MORIN	5,53	3,11	1,42	SAUR	SAUR
77522	VILLIERS SUR SEINE	1,09	0,96	0,00	Régie communale	ANC
77523	VILLUIS	2,18	1,90	0,00	Régie communale	ANC
77524	VIMPELLES	2,02	1,65	0,00	Lyonnaise des Eaux	ANC
77525	VINANTES	2,87	1,15	1,20	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux
77526	VINCY MANOEUVRE	1,69	1,37	0,00	SAUR	ANC
77527	VOINSLES	3,47	2,94	0,00	Lyonnaise des Eaux	ANC
77528	VOISENON	3,92	1,33	1,68	Veolia Eau	Veolia Eau
77529	VOULANGIS	5,49	1,80	2,68	Veolia Eau	Veolia Eau
77530	VOULTON	2,40	1,74	0,00	EPCI	ANC
77531	VOULX	3,67	0,88	2,19	Régie communale	Régie communale
77532	VULAINES LES PROVINS	0,56	0,36	0,00	Régie communale	ANC
77533	VULAINES SUR SEINE	4,24	1,26	1,98	Veolia Eau	Veolia Eau
77534	YEBLES	3,66	1,98	0,65	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux

III. Localisation des communes « urbaines » et « rurales »

